



HAL
open science

Parti pour durer ?

Christian-Pierre Ghillebaert

► **To cite this version:**

Christian-Pierre Ghillebaert. Parti pour durer ? : Naissance prématurée et mort retardée de la Liste Pim Fortuyn (2002-2008) aux Pays-Bas. 10ème Congrès de l'Association Française de Science Politique, Association Française de Science Politique, Sep 2009, Grenoble, France. hal-01740381

HAL Id: hal-01740381

<https://hal.science/hal-01740381>

Submitted on 21 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

**X^{ème} CONGRES DE
L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE**

à Grenoble

7-9 septembre 2009

**Section Thématique # 7
« Vie et mort des partis politiques ».**

Directeurs : Hélène Combes & Julien Fretel

TITRE DE LA COMMUNICATION

Parti pour durer ?

**Naissance prématurée et mort retardée
de la Lijst Pim Fortuyn (2002-2008) au Pays-Bas**

Christian-Pierre GHILLEBAERT
Docteur en science politique (CEPEN-IEP de Lille / CeRAPS-Lille 2)
PRAG d'anglais (Lille 1)
christianpierre_59@hotmail.com

MOTS CLES : *partis politiques ; Pays-Bas ; consociationnisme ; LPF ; institutionnalisation*

RESUME :

La persistante médiocrité de ses résultats électoraux et la fréquente redistribution partisane de son personnel dirigeant et militant expliquent grandement l'autodissolution de la Lijst Pim Fortuyn (LPF). Celle-ci est, avec la création inattendue et l'évolution laborieuse du parti, symptomatique d'un contexte politique et social particulier aux Pays-Bas. Structurellement, la dépillarisation de la société néerlandaise a entraîné un changement notable des pratiques et attitudes politiques alors même que des questions importantes s'imposaient à l'agenda politique. Conjoncturellement, la récente diversification de l'offre électorale est causée par l'augmentation du nombre de partis politiques et l'accélération du rythme de la production de formations partisans. De plus, on constate la création de partis ad hoc, de partis sans appareil partisan et de partis sans membre.

Nous analyserons ici la nouveauté relative et la disparition hâtive du LPF en étudiant son fonctionnement, le profil et l'activité de ses cadres et militants, le contexte de concurrence politique et électorale. Nous chercherons à savoir si l'hyperpersonnalisation originelle d'un mouvement sans plus de personnalité fondatrice n'a pas été, faute d'institutionnalisation du parti, la cause d'une fin inévitable, et si la lutte interne pour le monopole de la formalisation d'une culture d'entreprise partisane spécifique, c'est-à-dire pour la définition même de l'identité du parti, n'a pas précipité la fin du parti.

ABSTRACT : *A list to last ? Early birth and delayed death of the Lijst Pim Fortuyn (2002-2008) in the Netherlands*

The enduring electoral insignificance of the Lijst Pim Fortuyn (LPF) and the pervasive volatility of its leading and active personnel mainly accounts for the party's self-dissolution, which, along with its unexpected creation and its laborious evolution, is symptomatic of a certain political and social context in the Netherlands. The depillarisation of the Dutch society has basically caused many political behaviours and attitudes to change noticeably whilst some important issues have been set on the political agenda. Furthermore the political offer has recently become more and more diverse as a result of a double phenomenon: the rising number of political parties (among which ad hoc parties, parties without political apparatus, parties without members) and the increasing speed of their creation.

We aim to analyse the relative newness and hasty disappearance of the new and defunct party. We will therefore focus on its functioning, on the actual activities of its personnel, on the circumstances of the political and electoral offer and supply. We will try to see whether the original hyperpersonalisation of a movement deprived from its founding personality has been, for want of any due institutionalization, the cause of an unavoidable end and whether the internal struggle for the monopoly on the formalisation of a specific party culture (i.e. the definition of the identity of the party) has hastened the end of the party.

PLAN

Introduction

I. L'entreprise politique LPF

1. Présence du LPF dans le champ partisan néerlandais

1.1) Composantes du champ partisan : Partis et listes aux Pays-Bas

1.2) Identification idéologique du LPF dans le champ partisan

1.3) Recomposition du champ partisan : survie et disparition des formations politiques

2. Activité électorale du LPF

2.1) Participation du LPF à l'élection majeure

2.2) Participation du LPF aux autres événements électoraux

II. L'organisation partisane LPF

1. Démocratie interne

1.1) Développement organique du LPF

1.2) Événements majeurs au LPF

1.3) Gestion des ressources au LPF

2. Mobilité intrapartisane

2.1) Mobilité fonctionnelle électorale

2.2) Mobilité interfonctionnelle électorale et fonctionnelle administrative

3. Mobilité extrapartisane

3.1) Contribution du LPF au factionnalisme parlementaire aux Pays-Bas

3.2) Démantèlement organique partiel du LPF

Remarques conclusives

Introduction

Autant la campagne exceptionnelle de Pim Fortuyn et l'instabilité politique provisoire consécutive au bon score de sa liste¹ ont fait l'objet d'une grande médiatisation en 2002, autant la survie d'un parti précocement privé de son leader n'a guère attiré l'attention des analystes au-delà des frontières néerlandaises². Or la Lijst Pim Fortuyn, prétexte formellement légal à l'ambition personnelle d'un outsider, s'est constitué en un parti politique dont les responsables ont cherché à maintenir l'existence jusqu'en janvier 2008. La création inattendue, l'évolution laborieuse et la dissolution précoce du LPF nous semblent, dans une large mesure, symptomatiques d'un contexte politique et social particulier aux Pays-Bas. Sur un plan structurel, la dépilarisation³ de la société néerlandaise a entraîné un changement notable des pratiques et attitudes politiques au moment même où des questions importantes s'imposaient à l'agenda politique (e.g. le communautarisme extra-européen, la constitution paradoxale d'un pilier musulman⁴, l'intégration européenne). Sur un plan plus conjoncturel, la récente diversification de l'offre électorale procède d'un double phénomène, à savoir l'augmentation du nombre de partis politiques et l'accélération du rythme de la production de formations partisanes⁵.

Prise lors d'une assemblée générale extraordinaire en août 2007, la décision de dissoudre le LPF a constitué, à vrai dire, un alignement des faits juridiques sur les faits politiques. D'une part, en effet, plusieurs facteurs avaient contribué à la persistante médiocrité des résultats électoraux du LPF, parmi lesquels la perte du monopole de certains items idéologiques au profit d'autres formations partisanes et la réalisation partielle par le gouvernement de plusieurs propositions ciblées (e.g. sur la régulation de l'immigration), ce

¹ En mai 2002, le LPF a obtenu 26 sièges sur les 150 que compte la Deuxième Chambre. Il n'a pu en conserver que 8 en janvier 2003, à l'occasion d'une nouvelle élection qu'avait rendue nécessaire la crise provoquée par la présence de membres du LPF au sein du gouvernement. A l'élection de 2006, le LPF n'avait obtenu aucun siège.

² La littérature, scientifique ou non, sur Pim Fortuyn est plutôt abondante et diverse pour un homme politique dont l'activité électorale a été si courte. On peut ainsi lire, à côté d'articles classiques sur ce nouveau type de candidats, des études ou portraits assez originaux sur le rapport de Fortuyn à la ville qui l'a fait connaître en tant qu'homme politique (A. Oosthoek, *Pim Fortuyn en Rotterdam*, Rotterdam, Donker, 2005) ou sur son rapport à l'image (A. Walter & J.J.M. van Holsteyn, *Fortuyn in beeld. De weergave van Pim Fortuyn in politieke spotprenten*, Amsterdam, Aksant, 2007).

³ Sur l'organisation de la société néerlandaise en « piliers » et la démocratie consociationnelle, cf. not. A. Lijphart, *The politics of accommodation*, Berkeley & Los Angeles, University of California Press, 1968; Id., *Democracy in Plural Societies*, New Haven, Yale University Press, 1984 (1977). Sur le processus de dépilarisation et la restructuration politique des Pays-Bas, cf. R. B. Aneweg & G.A. Irwin, *Governance and Politics of the Netherlands*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2005.

⁴ La participation du parti Islam Democraten aux élections législatives de 2006 est de ce point de vue symptomatique. Toutefois ce parti n'avait réussi à réunir que 4.339 voix, soit moins de 1% des suffrages exprimés.

⁵ Un indicateur fiable nous est donné avec l'enregistrement des partis politiques au *Kiesraad* (Conseil Electoral). En plus des formations déjà enregistrées avant 2002, 45 nouveaux partis ont été officiellement déclarés en 2003 et 74 en 2006. Pour mémoire, 186 groupements ont participé, brièvement ou plus longuement, aux élections législatives entre 1918 et 1967 sans avoir exercé de responsabilité gouvernementale (cf. <http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/KPP>).

qui remettait en cause la pertinence électorale de l'offre partisane du LPF¹. D'autre part, la volatilité partisane et l'instabilité organique du LPF, tous deux problèmes demeurés sans réponse, avaient contraint les responsables du parti à remettre définitivement en cause la possibilité d'un maintien du LPF parmi les partis politiques en activité. La fréquente redistribution partisane des cadres et du personnel militant, expression de cette volatilité, s'accomplissait par le biais de la création de nouvelles formations, factions dissidentes (e.g. Groep Nawijn en 2005) ou partis autonomes (e.g. Eén NL et Partij voor Nederland en 2006), ou par celui d'un rattachement à d'autres formations, celles d'origine ou celles de concurrents.

Dans la présente communication, nous nous proposons d'examiner un objet partisan à la fois neuf et disparu dont nous analyserons la nouveauté relative et la disparition hâtive. Nous nous attacherons à étudier le LPF à la fois comme une entreprise partisane mise en concurrence avec d'autres partis (I) et comme une organisation politique soumise à différents problèmes pratiques (II).

I. L'entreprise politique LPF

Au rebours de la focalisation courante sur la seule personne de Pim Fortuyn, nous nous proposons d'appréhender concrètement, en la comparant à d'autres formations existantes ou ayant existé, la forme effective de l'entreprise politique issue d'une ambition électorale circonscrite à sa nomination au poste de premier ministre². Le LPF a été un parti politique, *stricto sensu*, et non pas un nom de figuration électorale récurrente.

1. Présence du LPF dans le champ partisan néerlandais

1.1) Etant donné le système politique néerlandais, une taxonomie rigoureuse des partis politiques requiert la prise en compte de l'espace politique d'exercice de la concurrence électorale à laquelle les partis participent. On peut discerner quatre parcelles de l'espace politique néerlandais correspondant à quatre échelons territoriaux distincts : l'échelon national (élection des deux chambres), l'échelon suprational (élection européenne), l'échelon provincial (élection à la chambre de l'Etat provincial), l'échelon local (élection au conseil municipal). Les grands partis politiques, durablement installés, tels que le VVD ou le PvdA,

¹ Il reste, cependant, entendu que la faible pertinence électorale d'un parti, soit le rapport exprimé par voie d'urne entre des propositions politiques ou interprétations idéologiques et les besoins effectifs de l'électorat, n'est pas nécessairement décisive de l'arrêt des activités de ce parti.

² Cf. ses propos in *Elsevier*, 31/08/2001.

présentent habituellement des listes à chacun de ces échelons, possédant ainsi une couverture électorale maximale de l'espace politique néerlandais. Leur coprésence aux différentes élections confirme l'existence et la pertinence des clivages dits nationaux, c'est-à-dire nationalise les enjeux politiques de toute élection. D'autres partis restreignent leurs activités politiques à un territoire plus petit : il existe ainsi des partis « provinciaux » et « municipaux » aux côtés des partis nationaux. Ces partis ne sont alors ni les équivalents de sections régionales ou locales des grands partis susmentionnés, ni nécessairement des partis régionalistes ou des véhicules politiques personnels¹. La majorité de ces partis n'envisagent pas la nationalisation de leur offre politique locale, laquelle exigerait notamment l'instauration coûteuse de configurations² sociales favorables nouvelles alors que leur pouvoir éventuel à l'échelon local repose grandement sur la maîtrise d'une chaîne de liens interpersonnels d'autant plus serrés qu'elle est géographiquement courte et sur le traitement de questions spécifiquement locales (appréhension micropolitique des problèmes économiques, sociaux et culturels).

Le cas du LPF mérite d'être approché à la lumière de cette remarque. Il se trouve, en effet, que Pim Fortuyn a créé le parti Lijst Pim Fortuyn en tant que véhicule politique personnel, après avoir perdu, suite à ses propos extrêmement islamophobes le 9 février 2002 dans *De Volksrant*, l'investiture en tant que tête de liste du parti Leefbaar Nederland dont il était membre³. Outre le caractère personnel du parti-liste LPF (cf. *infra*), c'est cette origine partisane immédiate⁴ de Fortuyn qui ne laisse pas d'interpeller. Le Leefbaar Nederland, fondé le 21 Mars 1999, est la forme partisane nationale issue du rapprochement de deux partis locaux, le Leefbaar Hilversum et le Leefbaar Utrecht, dont les items idéologiques et l'offre politique correspondante, en cours de production, ont été repris localement, aux niveaux municipal et provincial, par différents partis s'intitulant Leefbaar, qu'ils soient des « partis

¹ Nous empruntons l'expression à J. Rothen, "Mobilizers and challengers: towards a theory of new party success", *International Political Science Review*, 6(4), 1985, pp. 419-439. La lecture de la « Publication générale des comptes des partis et groupements politiques au titre de l'exercice 2007 » (annexe au *Journal Officiel*, n°293, 12/17/2008) permet de relever effectivement, dans le cas de la France, un certain nombre de partis ou groupements politiques destinés au soutien des entreprises politiques d'une personnalité en particulier, que celles-ci soient locales (élections municipales, générales, régionales) ou même nationales (élections législatives).

Nous avons évalué, pour l'année 2007, à près de 14% la part de ces partis parmi les partis politiques recensés officiellement et au sujet desquels nous avons obtenu des informations fiables ; les partis – listes municipales représentent à peu près 21% des partis politiques ; les partis régionaux à 31.7%. Cf. Ch.-P. Ghillebaert, « The virtual tribute of would-be candidates to democracy », communication aux Joint Sessions de l'ECPR de Lisbonne, 14-19 avril 2009 (<http://intradociep.upmf-grenoble.fr/Spip/spip.php?article209>).

² Nous reprenons ici le concept forgé par Norbert Elias in *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1991 (1970), pp. 154-161.

³ Cette situation rappelle la création du Centrumdemocraten en 1984 par le leader d'extrême-droite Hans Janmaat à la suite de son exclusion du Centrum Partij.

⁴ L'appartenance de Fortuyn au Leefbaar Nederland n'est qu'une ramification récente de sa généalogie politique militante qui comprend, originellement, une longue adhésion au PvdA (jusque 1989) et une autre au VVD.

franchisés »¹ ou non² à la suite ou non de personnalités politiques de moindre rang. Compte tenu de cela et compte tenu de ce qu'il a monté, en vue de son élection au conseil municipal de Rotterdam en mars 2002, un *Leefbaar Rotterdam* avant le LPF, Fortuyn a vraisemblablement scellé, d'une certaine manière, le sort du parti dont il n'a pas eu, avec sa mort précoce, l'occasion de former la culture d'entreprise et de fixer l'idéologie, renforçant l'autonomisme local et le personnalisme mineur face aux velléités organisationnelles centralisatrices de quelques-uns (cf. *infra*).

1.2) La création du LPF est souvent commentée sur la base d'un rappel de certains faits sociaux remarquables aux Pays-Bas, faisant du caractère protestataire du LPF le fait explicatif majeur de sa victoire en 2002³ tels que le délicat domaine de la santé (avec le problème des listes d'attente pour les soins⁴), la contestée WAO (loi sur l'assurance incapacité de travail), la criminalité en hausse, la question du droit d'asile et l'immigration, la baisse de la qualité des services public, la convergence des élites politiques⁵, la faible démocratisation du système et l'avènement d'une société multiculturelle sans contrat de coexistence pacifique⁶. L'existence de ces questions, le caractère consensuel même de la démocratie néerlandaise et une certaine gauchisation du VVD expliqueraient la possibilité de créer une niche électorale nouvelle, grâce à la transformation de ces faits sociaux en enjeux (à plus forte raison sur un mode protestataire habilement médiatisé⁷), dans laquelle se serait placé Pim Fortuyn⁸. Cette proposition d'enjeux nouveaux, ignorés ou sous-estimés par les partis classiques, jugés importants par une part non négligeable de l'électorat, est, selon certains auteurs⁹, à l'origine du déplacement des lignes de conflit par rapport auxquelles se situent les partis politiques plus anciennement ancrés¹⁰, dans la mesure où ces partis ont introduit ces enjeux dans le corpus

¹ Cf. R. K. Carty, "Parties as franchise systems", *Party Politics*, n°10 (1), 2004, pp. 5-24.

² Cf. A. Kantorova, « Local new *Leefbaar* parties in the Netherlands », communication aux Joint Sessions de l'ECPR à Uppsala, 13-18 avril 2004.

³ Cf. W. van der Brug, « How the LPF fuelled discontent : empirical tests of explanations of LPF support », *Acta politica*, n°38, 2003pp. 89-106.

⁴ Cf. la critique acerbe du domaine de santé in P. Fortuyn, *De Derde Revolutie !*, Utrecht, Bruna, 1999, p. 98

⁵ Cf. la dénonciation des élites in P. Fortuyn, *De puinhopen van acht jaar Paars*, Uithoorn, Karakter, 2002.

⁶ Sur l'idée de société contractuelle et de concept de burger-consument développés par Fortuyn, cf. Ch.-P. Ghillebaert, « La sauvegarde des sociétés occidentales par le citoyen "civilisé, socialement sensible et calculateur". Apories du concept sociologique et politique néerlandais du *burger consument* (consommateur-citoyen) », in P.-W. Boudreault, *L'identité en miettes*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 175-186.

⁷ Cf. J. Kleinnijenhuis, D. Oegema & J. de Ridder, *De puinhopen van het nieuws. De rol van de media bij de Tweede Kamerverkiezingen van 2002*, Alphen aan de Rijn, Kluwer, 2003.

⁸ Cf. R. Andeweg, « Lijphart versus Lijphart : the cons of consensus democracy in homogenous society », *Acta politica*, n°36, 2001, pp. 117-128; J. Thomassen, "Politieke veranderingen en het functioneren van de parlementaire democratie in Nederland", in J. Thomassen, C. Aarts & H. van der Kolk (dir.), *Politieke veranderingen in Nederland (1971-1998)*, La Haye, SDU, 2003, pp. 203-218; M. Fennema, "Pim Fortuyn is bedreiging VVD", *De Volkskrant*, 03/09/2001.

⁹ Cf. H. Pellikaan, S. de Lange & T. van der Meer, « Fortuyn's legacy : Party system change in the Netherlands », *Comparative European Politics*, 2007, n°5, pp. 282-302.

¹⁰ Sur cette thèse des lignes de conflit, cf. E. Schattschneider, *The semisovereign people. A realist's view of democracy in America*, Londres, Wadsworth, 1960. Cf. le commentaire de cette thèse par Peter Mair in "E.E. Schnattschneider's the

d'enjeux habituellement et distinctement manipulés lors de la publication de leur offre politique.

La banalisation des enjeux et leur interprétation¹ par des partis dont la compétence politique en matière de gouvernement est historiquement reconnue a très certainement mis un terme au monopole de ces enjeux détenu par le LPF, sans compter que de nouvelles formations se sont depuis réclamées de l'« esprit de Pim »². A cela, il faut ajouter le très difficile renouvellement des enjeux ou de leur formulation au sein du LPF, notamment à cause de problèmes organisationnels internes indépendants de la concurrence partisane (cf. infra), ce qui explique grandement la perte d'audience électorale du parti et le désintérêt grandissant des militants ou sympathisants, soit deux facteurs décisifs dans le choix de l'autodissolution.

I.3) A vrai dire, même abstraction faite du meurtre de son fondateur et de son (esquisse d') idéologie, les chances de survie de la Lijst Pim Fortuyn n'étaient guère élevées, si l'on considère l'évolution et la forme de l'offre partisane aux élections législatives néerlandaises, seul type d'élection initialement visé par le parti³. Sur la période de 1946 à 2002⁴, quelque 137 nouvelles formations ont pris part aux élections législatives pour la première fois. Près de 73% de ces partis primoparticipants n'ont pas renouvelé l'expérience et ont disparu de l'offre partisane législative, la plupart disparaissant tout court. Alors que 27% des partis ou listes primoparticipants n'ont pas abandonné après une première participation (soit en n+1, où n représente une première participation), cette proportion passe à 15.3% pour les partis et listes en n+2, puis à 9.5% en n+3 et à 6.6% en n+4. Ainsi que le montrent les graphiques G1.1 et G1.2 (associés au tableau T1), le taux de survie, soit la part des partis ou listes survivant à une participation dans l'ensemble des partis ou listes primoparticipants à une élection donnée, tend à décroître avec le nombre de participations. Seuls 3 partis, représentant 2.2% du panel, ont survécu jusqu'à aujourd'hui : les chances de participer systématiquement aux échéances après une première participation sont donc très faibles.

semisovereign people", *Political studies*, n°45, 1997, pp. 947-954 & *Party system change: Approaches and interpretations*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

¹ On peut ainsi signaler le durcissement des politiques relatives à l'immigration et à la sécurité depuis 2003.

² Nous reprenons ici le titre de l'ouvrage du sociologue néerlandais D. Pels, *De geest van Pim: Het gedachtegoed van een politieke dandy*, Ambo, 2003. Sur la réappropriation d'items idéologiques du LPF originel par des partis concurrents, cf. Ch.-P. Ghillebaert, « Miscasting politicians in the Netherlands : What remains of the fellowship of Pim Fortuyn after a brief ruling time ? », ECPR Joint Sessions, workshop #6 (New parties in government), Uppsala Universitet (Suède), 15 avril 2004

³ Sur le « vieillissement » des jeunes partis aux Pays-Bas avant la création du LPF, cf. J. Buelens & A.P.M. Lucardie, « Ook nieuwe partijen worden oud : een verkennend onderzoek naar de levensloop van nieuwe partijen in Nederland en België », *Jaarboek 1997 DNPP*, Groningen, Documentatiecentrum Nederlandse Politieke Partijen, 1998, pp. 118-152.

⁴ Nous avons arrêté la date ultime à 2002 pour deux raisons. Premièrement, nous nous intéressons dans cette phase de notre étude uniquement au contexte de création du LPF et, par conséquent, ignorons volontairement le contexte d'évolution du parti. Deuxièmement, nous ne savons pas encore le sort des partis ayant survécu à leur première ou deuxième participation aux élections législatives depuis 2002.

Deux facteurs jouent favorablement sur le taux de survie d'un parti ou liste primoparticipant : son éventuelle généalogie partisane et son éventuelle obtention de sièges. Les partis nouvellement créés qui résistent le mieux aux participations électorales nationales sont, en fait, également ceux qui sont issus de partis d'avant-guerre (e.g. le KVP) ou de l'alliance de partis fondés après guerre, sur la base ou non de partis antérieurs, et représentés à la Deuxième Chambre (e.g. le CDA). Lorsque le taux de survie de ces partis n'est pas effectivement de 100% à cause d'une possible dissolution, il l'est indirectement dans la mesure où cette dissolution correspond à une fusion dans un autre parti. Le cas de D66¹, fondé avec des hommes neufs², passerait pour exceptionnel si ce parti représentant le libéralisme n'avait obtenu systématiquement des sièges à la Deuxième Chambre ; c'est aussi le cas du PSP, fondé par des pacifistes sans nécessairement d'attaches avec d'autres formations politiques. Dans le cas du LPF, la généalogie partisane était d'autant plus mal attestée que son fondateur n'a pas eu le temps de régulariser vraiment le rapport de son mouvement avec le *Leefbaar Nederland*, ce qui explique certaines difficultés (cf. infra). L'obtention d'un grand nombre de sièges a immunisé le parti contre une disparition rapide ; cette immunité a cessé avec l'incapacité du parti à conserver des sièges plus de quatre ans³.

Par ailleurs, selon une perspective diachronique, il faut constater que les trois seuls partis à avoir systématiquement présenté des candidats après une première participation ont été fondés entre la fin des années 1960 et la fin des années 1970. Les chances d'une survie pérenne étaient, pour un parti primoparticipant, quasi-nulles en 2002. Des années 1940 jusqu'à la fin des années 1960, le taux moyen de survie en n+1 était de 20.9%. Ce taux augmente des années 1970 aux années 2000 pour atteindre 27.1%. Le taux moyen de survie en n+2 était de 16.3% entre les années 1940 et les années 1960, de 15.5% entre les années 1970 et les années 2000. Le taux moyen de survie en n+3 était de 15.9% entre les années 1940 et les années 1960, de 12.4% entre les années 1970 et les années 2000. Lors de la création du LPF, les partis primoparticipants avaient donc plus de chance de survivre à une première participation, quoique leur espérance de vie électorale fût plus courte que celle des partis des trois premières décennies de l'après-guerre. De plus, le taux moyen de survie en n+2 est de 12.4% et celui en n+3 est de 8% entre le milieu des années 1980 et les années 2000. La

¹ Sur ce parti, cf. notamment M. van der Land, *Tussen ideaal en illusie. De geschiedenis van D66, 1966-2003*, Den Haag, 2003 ; J. Veldhuizen, *D66: een blijvend appel. 35 jaar werken aan vernieuwing*, Wormer, 2001 ; A.P.M. Lucardie & G. Voerman, 'Worstelen met ideologie. Het verhaal van een pragmatische partij', *Idee*, 12 (1991), 6 (dec.), 19-25.

² Cf. J.J. Godschalk, « Eenige politieke en sociale kenmerken van de oprichters van D'66 », *Acta politica*, 5 (1), 1970, pp. 62-74.

³ Ayant une conscience aigüe de ce rapport entre maintien de siège et survie du parti, un responsable du LPF a commenté la conservation de plusieurs sièges après l'élection de 2003 ainsi : « *Le LPF est désormais définitivement inscrit sur la carte* » (*De Volkskrant*, édition du 23/01/2003).

réduction de l'espérance de vie des primoparticipants s'est donc accélérée dans les années précédentes l'irruption du LPF.

En conclusion, indépendamment de l'offre propre du LPF sur le marché politique des biens idéologiques déjà constitué, la structure du système partisan néerlandais était favorable à une survie du nouveau parti, mais à une survie de courte durée seulement. L'évolution des courbes de nos graphiques G1.1 et G1.2 après 2002, différente de celle de la longue période préliminaire à la participation du LPF, nous renseigne sur la très vraisemblable restructuration du système partisan néerlandais que l'irruption temporairement victorieuse du LPF a rendue nécessaire, selon l'hypothèse même formulée par Pellikaan *et al.* (2007).

2. L'activité électorale du LPF

2.1) Destiné à soutenir l'élection de Pim Fortuyn à la Deuxième Chambre, le LPF a participé à une première élection en 2002, sans même la participation de son fondateur assassiné avant le scrutin. La participation à cette élection s'en est suivie de la participation à d'autres échéances électorales, du même type ou non. L'activité électorale du LPF doit être, selon nous, nécessairement rapportée plus globalement à l'offre partisane lors des élections, notamment de celles en vue de l'attribution des sièges à la Deuxième Chambre¹. En premier lieu, il faut constater que la nouveauté partisane, dont le LPF a offert un exemple médiatique sans précédent, est un fait courant des élections législatives aux Pays-Bas. Depuis 1946, il y a toujours eu, sans exception, des nouvelles listes en lice, si éphémère qu'elles aient pu éventuellement être dans le champ partisan. D'ailleurs, le rapport entre listes reconduites et listes primoparticipantes, tel qu'il apparaît sur les graphiques G2.1 et G2.2, n'est pas majoritairement favorable pour les premières. Sur les 19 échéances électorales de notre panel, le nombre de listes reconduites n'excède franchement le nombre de listes primoparticipantes que sept fois (en 1956, en 1959, en 1963, en 1972, en 1982, en 1998 et en 2003). Dans sept cas, il s'agit d'un rapport d'égalité stricte entre listes reconduites et listes primoparticipantes ; dans deux autres cas, le rapport est presque égal ; dans trois dernier cas, il y a eu plus de listes primoparticipantes que de listes reconduites. Autrement dit, dans la plupart des élections, une offre partisane nouvelle est proposée en sus d'une offre plus classique. La participation du LPF, en tant que formation politique neuve, n'a donc pas été, en soi, un événement unique et inattendu.

¹ La Deuxième Chambre (*Tweede Kamer*) est l'assemblée législative (nationale) la plus importante aux Pays-Bas en raison de ses pouvoirs législatifs à proprement parler et de l'effet déterminant de sa composition sur la constitution du gouvernement et la nomination du premier ministre issu de son sein.

De fait, à la lecture du graphique G3 on peut constater une augmentation du nombre de listes durant la période comprise entre la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et la moitié des années 1960, ce qui correspond à une réorganisation complète et un renouvellement partiel du champ partisan. La période d'alternance de baisses et d'augmentations, située entre 1963 et 1982, rend compte du phénomène de déconfessionnalisation de la politique et donc d'ajustements de l'offre partisane. La moyenne des listes participantes reste cependant supérieure, durant cette période, à celle des dix premières années de l'après-guerre, ce qui traduit une plus grande concurrence sur le marché électoral après la situation de concurrence limitée qu'avait induite la reconstruction et la réaffirmation de la pilarité du système politique. Entre 1982 et 2002, la tendance est baissière, si bien que l'année de la participation du LPF aux élections législatives est une année d'amorce ou de relance de la concurrence partisane notamment par la relance de la production partisane (cf. l'augmentation du nombre de listes primoparticipantes). En 2002, le LPF avait une chance supérieure d'obtenir des sièges grâce au moindre éparpillement possible des voix d'électeurs volatiles, non affiliés et désaffiliés entre des partis concurrents moins nombreux que les vingt années précédentes. Cette chance s'est cependant réduite avec l'augmentation des listes en lice, en particulier celles de concurrents directs (dont l'offre idéologique était la plus proche), selon un phénomène statistique que l'étude des seules propositions politiques et défauts organisationnels ne doit pas occulter.

Si l'on considère à présent le nombre de listes primoparticipantes (graphique G4) on constate une baisse des nouvelles listes entre 1946 et 1956, puis l'augmentation constante de ce nombre entre 1956 et 1971, suivie d'une baisse entre 1971 et 1982 malgré deux pics exceptionnels en 1977 et 1981, avant la baisse constante entre 1994 et 2003 (malgré la légère augmentation de 2002). Lors de la première participation du LPF aux élections législatives, le marché partisan connaissait une crise de la concurrence neuve au bénéfice des partis concurrents plus anciennement implantés. Cela confirme plusieurs hypothèses avancées par différents chercheurs relativement au faible renouvellement des élites politiques jusqu'alors et à la modification par le LPF des lignes de conflits durablement stabilisées par les partis installés¹, tous deux phénomènes ayant vraisemblablement profité au LPF qui proposait une mise sur l'agenda par un personnel politique nouveau d'enjeux nouveaux selon une modalité rhétorique nouvelle ou renouvelée². La croissance du nombre de listes primoparticipantes

¹ Cf. H. Pellikaan, S. de Lange & T. van der Meer, « Fortuyn's legacy : Party system change in the Netherlands », *Comparative European Politics*, 2007, n°5, pp. 282-302.

² Le populisme néerlandais n'est pas une invention de Pim Fortuyn. En revanche, Pim Fortuyn a proposé une nouvelle expression du populisme. Cf. sur ce point Ch.P. Ghillebaert, « Fortuyn, l'éphémère *zonderling* populiste », *Cahiers du*

depuis 2003 pourrait correspondre à la restructuration du champ partisan néerlandais en fonction des nouveaux enjeux ou du nouveau traitement d'enjeu que l'introduction du LPF, temporairement dangereuse pour les partis durablement installés à cause de son audience électorale subitement et provisoirement forte, avait forcé à considérer.

2.2) Au lieu de se limiter à la seule élection législative de 2002, le LPF a participé à d'autres élections, ce qui atteste un réel souci d'institutionnalisation et d'expansion du parti. Il a également présenté une liste aux élections législatives de 2003 (souvent considérées comme correctrices de la surreprésentation en sièges du LPF à l'issue de celles de 2002) et de 2006 (considérées comme révélatrices de la nouvelle composition du champ partisan, compte tenu des nouveaux enjeux imposés par le LPF en 2002)¹. De fait, passé l'euphorie de mai 2002, le LPF a connu une régression sur tous les fronts électoraux dans lesquels il s'est engagé, ce qui a contribué à mettre en péril sa survie. A la Deuxième Chambre, il est passé de 1.614.801 voix (17%, 26 sièges) en mai 2002 à 549.975 voix en janvier 2003 (5.7%, 8 sièges) puis à 20.956 voix en novembre 2006 (0,2 %, aucun siège). C'est probablement moins, d'une part, la baisse en soi que l'importance et la rapidité de cette baisse (score divisé par 3 en sept mois, puis encore par trente quatre ans plus tard) et, d'autre part, moins l'insignifiance du dernier score en valeur absolu que son insignifiance par rapport au premier score obtenu, qui doivent être comptés comme facteurs remarquables de la décision d'autodissolution².

Outre ces trois élections législatives, le LPF a présenté des listes aux élections provinciales (Provinciale Staten³) en mars 2003 (17 sièges obtenus), grâce à quoi il a pu présenter une courte liste à l'élection au suffrage indirect de la Première Chambre la même année (1 siège obtenu). Cependant, le siège à la Première Chambre gagné en 2003 n'a pas été conservé en 2007, lors de la participation du LPF à l'élection dans 3 des 12 provinces (Gueldre, Overijssel et Hollande-Septentrionale) suite à la décision prise lors de la réunion du 20 janvier 2007. Aux élections municipales de 2006, le LPF a présenté plusieurs listes, ce qui lui a permis d'avoir une représentation significative dans certaines communes et de survivre artificiellement malgré son dissolution. En effet, dans 5 communes, à savoir La Haye,

CEPEN, n°2, 2004, pp. 23-46 ; P. Lucardie & G. Voerman, « Liberaal patriot of nationaal populist? Het gedachtegoed van Pim Fortuyn », *Socialisme & Democratie*, n°4, 2002, pp. 32-42 ; C. Mudde, « The pink populist: Pim Fortuyn for beginners », *e-Extreme*, n°2, été 2002.

¹ Sur le succès et la défaite du LPF aux élections législatives, cf. P. Pennings & H. Keman, « The Dutch parliamentary elections in 2002 and 2003 : the rise and decline of the Fortuyn Movement », *Acta politica*, n°38 (1), 2003, pp. 32-42.

² Sur ce point, les avis sont toutefois partagés. Lors de sa déclaration à l'Assemblée générale du 21 juillet 2007, le secrétaire Jens van der Vorm a déclaré « Un parti sans siège, c'est comme une bicyclette sans roue ».

³ Les Etats provinciaux s'occupent principalement, à échelle provinciale, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'eau et des paysages, du réseau routier et transport, de stimulation de l'économie régionale, de bien-être et de culture, du contrôle des communes. Ce sont les Etats provinciaux qui élisent à la représentation proportionnelle les membres de la Première Chambre parmi les candidats de partis politiques nationaux et provinciaux.

Eindhoven, Duiven, Spijkenis et Westland, l'autodissolution ne prendra effet qu'en 2010, ainsi qu'il a été convenu lors de la dernière Assemblée générale du parti.

Enfin, il faut rappeler que l'excellent score de mai 2002 a permis au LPF d'entrer dans le gouvernement de coalition après une première participation seulement¹, fait sans précédent depuis la victorieuse entrée en politique du D66, avec la nomination de 10 membres du LPF aux fonctions de ministres ou de secrétaires d'Etat. Toutefois, cette première participation à un gouvernement, plus encore² que chez la plupart des nouveaux partis politiques accédant au pouvoir exécutif³, s'est révélée plus négative que positive pour la consolidation du parti. De même, alors que la participation aux différentes échéances électorales conforte un parti dans son statut de parti politique national, celle du LPF a été l'occasion d'une fragilisation de l'organisation, à cause des résultats (effet de la demande partisane) et de la réception de ces résultats par les membres actifs du parti (effet sur l'offre partisane).

II. L'organisation partisane LPF

Dans la présente section, nous entendons étudier le développement organisationnel du LPF afin d'y déceler les failles majeures propices à la dissolution précipitée du parti. Nous verrons dans quelle mesure la mobilité intrapartisane, due à une gestion contestable des ressources humaines, et la mobilité extrapartisane, due à l'exacerbation du factionnalisme, a contribué à empêcher la construction pérenne du parti.

1) Démocratie interne

1.1) Plutôt que de simplement associer à son seul nom des figurants sur une liste, Pim Fortuyn a décidé de donner une forme partisane au mouvement qu'il commençait à faire naître. Or le système électoral néerlandais ne requérait nullement la création d'un parti ad hoc pour justifier la présentation d'une liste de candidats ralliés à ce mouvement. Aux Pays-Bas, il est possible de présenter une liste de candidats qui ne soit pas la liste d'un parti (listes

¹ Le gouvernement, nommé le 22 juillet 2002, a été remplacé le 27 mars 2003, après une nouvelle consultation électorale suite à l'instabilité gouvernementale provoquée par la présence et la mésentente de membres du LPF.

² Cf. P. Lucardie & Ch.-P. Ghillebaert, « The short road to power and the long way back », in K. Deschouwer, *New parties in government. In power for the first time*, Londres, Routledge, 2008, chap. IV.

³ K. Deschouwer, *op. cit.*

apartisanes) ou qui comprennent les candidats de plusieurs partis politiques (listes combinées)¹. De plus, la présentation d'une liste de candidats dans chacune des 19 circonscriptions électorales n'est pas obligatoire, pas plus que ne l'est la reproduction de la même série de candidats pour une même liste dans toutes les circonscriptions où la liste est présentée (à la condition toutefois que l'ordre des candidats communs soient identique d'une circonscription à l'autre). Le nombre de candidat sur une liste est variable. Si le parti n'est pas encore représenté à la Chambre, sa liste ne peut comprendre plus de 30 candidats ; s'il est déjà représenté, ce nombre peut atteindre jusqu'à la moitié des sièges détenus, sans que ce nombre ne puisse excéder 80. Par ailleurs, l'enregistrement d'une liste au bureau électoral provincial est soumis à deux autres impératifs. Le premier, d'ordre quelque peu plébiscitaire, est l'obligation pour le responsable d'une liste de présenter 30 signatures de soutien de la part d'électeurs inscrits dans la circonscription où la liste sera présentée ; les groupements siégeant déjà à la Chambre sont dispensés de cette obligation. Le second, d'ordre pécuniaire, est le paiement d'une caution remboursée à condition d'avoir obtenu au moins 75% du nombre de voix nécessaires à l'obtention d'un siège ; les groupements siégeant déjà la Chambre sont déchargés de cette obligation-là aussi.

Cela étant, le choix du nom du parti pour sa liste traduisait le caractère initialement très ciblé de son ambition électorale et la personnalisation extrême de son entreprise électorale, à rebours de la tendance dominante de l'époque, à savoir la partisanisation des listes. Depuis 1946, on ne compte que 18 listes intitulées en tant que telles, majoritairement accompagnée du nom de la tête de liste (originelle), sans référence à un parti particulier, représentant 4.8% des cas de listes en compétition. A peine moins de la moitié de ces 18 listes ont participé aux élections durant les 20 premières années suivant la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, soit 8 sur les 98 groupements en compétition (8.2%). De 1971 à 1989, sur une période de huit ans plus longue, on recense 6 listes de ce types contre 165 listes de partis politiques (3.5%). Sur la courte période de dix ans, de 1994 à 2002, la Lijst Pim Fortuyn est la seule de ce type parmi les 63 listes de partis politiques (1.6%). Comme trois listes de ce type ont participé aux élections en 2003 et 2006, faisant passer la part de ces listes dans l'ensemble des listes présentées à 6.7%, on peut supposer que la LPF a eu un effet sur l'offre partisane.

Du reste, le LPF est la seule liste, d'une part, à s'être dotée (préalablement) d'un parti politique² et, d'autre part, à avoir survécu à sa première participation. L'organisation partisane

¹ Sur le système de constitution des listes, cf. not. R. Hillebrand, *De Antichambre van het Parlement : Kandidaatstelling in Nederlandse Politieke Partijen*, Leiden, DSWO Press, 1992.

² Le parti politique Lijst Pim Fortuyn a été fondé le 14 février 2002 par Pim Fortuyn, P. J.K. Langendam, J.G.W. Dost, A.F.T. de Booij, soit trois mois seulement avant l'élection législative.

des propositions politiques et des ambitions électorales du challenger Fortuyn, si inachevées ou inabouties que ces propositions puissent avoir été, explique très certainement la représentation de ladite liste. En dépit du décès de son fondateur, le LPF est passé du stade de formalité quelque peu superflue à celui de parti à proprement parler, selon la volonté de quelques personnalités attachées aux idées politiques de Fortuyn et à sa manière nouvelle de les présenter. Doté dès le départ de statuts¹, imité en cela par son groupe parlementaire deux ans plus tard², le LPF s'est constitué un réseau d'organisations vassales ou franchisées selon un schéma assez classique de la division géographique et sectorielle du travail partisan. Ses douze sections locales, une par province, rapidement créées, ont été réorganisées en septembre 2003, avec trois sections provinciales par section régionale, celles-là administrées par un bureau de 3 membres assurant le rôle d'interlocuteurs entre les électeurs et le parti, celle-ci administré par l'ensemble des membres de bureaux provinciaux en contact avec 1 bureau central national. Outre ces sections provinciales, sa section de jeunesse (de Jonge Fortuynisten³), il y avait également des sections locales dans diverses communes des Pays-Bas ; deux d'entre elles ont d'ailleurs continué d'exister en tant que telles après l'autodissolution du parti jusqu'au terme du mandat de ses conseillers municipaux.

Pour ce qui est de la circulation des idées au sein du parti, on peut noter l'existence d'un institut scientifique, la Prof.dr. W.S.P. Fortuyn Stichting, qui a publié irrégulièrement une revue intitulée *De Vernieuwing* (« Le Renouveau »). En fait, en termes de littérature partisane, le LPF ne s'est pas révélé très prolifique. Nous n'avons recensé que quatorze publications modestes (entre sept et vingt-six pages) et ponctuelles (aucun organe officiel régulièrement paru). Si la mise en place rapide, ici défectueuse, d'un institut de formation n'est pas fréquente, la publication régulière de périodiques, plus facilement réalisable, est en revanche un signe de vitalité politique des partis, ce qui a assurément fait défaut au LPF.

La vitalité d'un parti peut également se mesurer, non pas systématiquement cependant⁴, au nombre de ses militants. Celui-ci était estimé à 4.100 en 2003, 4.000 en 2004 et à 1.274 en 2006⁵, soit à peu près, pour les premières années du parti, dix-neuf fois moins que le CDA, quinze fois moins que le PvdA, cinq fois moins que GroenLinks, trois fois moins

¹ Les statuts de 2002 sont accessibles sur le site du Documentation Centre Dutch Political Parties (<http://dnpp.eldoc.ub.rug.nl/FILES/root/statuten-reglementen/LijstPimFortuynstatuten2002.pdf>).

² Les statuts du groupe LPF à la Deuxième Chambre sont accessibles sur le site précité : <http://dnpp.eldoc.ub.rug.nl/FILES/root/statuten-reglementen/LPF2004.pdf>.

³ Le site des Jonge Fortuynisten a continué à être alimenté en articles après la dissolution du LPF. L'ancienne section est devenue un mouvement de jeunesse sans forme partisane effective (pas de participation aux élections en tant que tel). La création d'une section féminine était en projet.

⁴ L'UDF, dont la force politique a été disproportionnellement supérieure à sa force numérique militante, en est un très bon exemple en France. Cf. J. Fretel, *Les militants catholiques en politiques. La nouvelle UDF*, thèse de doctorat en science politique (dir. : J. Lagroye), Université de Paris I, 2004.

⁵ Nous reprenons ici les évaluations du Documentation Centre Dutch Political Parties.

que le D66. L'existence et la persistance de militants a probablement immunisé le parti contre la disparition ; la progressive désaffection des militantes, causée par des problèmes évoqués plus loin, a certainement joué en défaveur du parti.

1.2) Comme dans tout parti, les militants ont été invités à participer à des assemblées générales annuelles, mais aussi à des assemblées générales extraordinaires et à des consultations. L'occurrence de ces manifestations n'est pas exactement un signe encourageant d'une remarquable démocratie interne ou d'une vitalité exceptionnelle. Tout d'abord, il faut souligner les différents reports d'assemblée générale, décidées par le bureau en raison de l'incapacité de certains membres de gérer efficacement les ressources humaines (cf. infra) ou financières. Lors de la tenue des assemblées, l'ordre du jour était généralement occupé ou remplacé par la gestion des flux militants au sein de l'organigramme ou des sections. En mai 2003, le président Maas et son secrétaire Hammerstein ont annoncé leur départ au motif que leur mission de résolution des problèmes financiers et organisationnels accumulés depuis fin 2002 était accomplie ; leur départ annoncé ne trompait guère ceux qui connaissaient les lettres de désaveu envoyées à ces deux dirigeants nationaux par les responsables de certaines sections provinciales. En juillet de la même année, les quelque 450 participants étaient préoccupés par la limitation des départs des membres, après la démission des membres du bureau de 8 provinces et leur désaffiliation, le renouvellement des bureaux provinciaux sans plus de responsable et la création d'une commission. Deux autres assemblées générales doivent être évoquées, celles du 21 juillet 2007 et du 17 septembre 2007. Lors de la première, une majorité de membres présents se sont prononcés pour la liquidation du parti, au motif que le parti ne pouvait vivre seulement des subsides publics (cf. infra) et des contributions des sections municipales restantes (cf. supra). Cette assemblée, reproduite en septembre pour acter effectivement la décision prise sans le quorum, suivait très logiquement la consultation organisée en mai 2007 à l'occasion de laquelle les membres favorables à la dissolution s'étaient révélés trois fois plus nombreux que ceux désireux de poursuivre l'entreprise. L'année précédente, deux tiers des 241 membres ayant répondu à une première consultation sur les conséquences à tirer de l'échec aux législatives de 2006 avaient pourtant émis le souhait d'une poursuite de l'action politique du LPF. Autrement dit, l'ordre du jour des assemblées générales était habituellement occupé par des questions directement ou indirectement liées à l'existence même du parti, en tant qu'*organisation* politique et qu'*entreprise électorale*.

1.3) En tout état de cause, la gestion des ressources humaines a impliqué, outre la décision délicate de l'affectation du personnel militant aux divers postes de responsabilités (cf. infra),

la résolution des multiples conflits au sein du parti. Quand une stratégie électorale offensive aurait davantage impliqué le développement de critiques à l'encontre des concurrents dans le champ partisan, le LPF s'est distingué par l'internalisation des critiques, avec un dommage pour le parti d'autant plus grand qu'il était très médiatisé depuis l'entrée et la sortie spectaculaires de Pim Fortuyn dans la compétition électorale. Les querelles de personnes et autres rebondissements ont fait l'objet d'une chronique journalistique et scientifique très attentive¹. Les critiques ciblaient surtout la direction, qu'elles émanassent des sections provinciales (e.g. désaveu de Both et De Jong, membres du bureau du parti, par les responsables de huit sections provinciales en 2003) ou de pairs militants (e.g. violentes critiques contre Herben à l'origine d'une première défection en août 2002 ; critiques contre Wijnschenk pour ses prises de positions relatives au financement d'une certaine initiative). A cela il faut ajouter les « incompatibilités d'humeur », que ce fût au sein du groupe parlementaire (e.g. entre le vice-président de groupe Hoogendijk et De Jong), entre les membres du groupe parlementaire et ceux du gouvernement (tensions entre le président de groupe Heinsbroek et le vice-ministre-président Bomhof en 2002)², au sein du bureau national (e.g. entre van Eijck et Boot). Ce genre de problèmes est habituellement d'autant moins dangereux pour la survie d'un parti que ce dernier a un ancrage ancien, un personnel militant important et un schéma idéologique clairement et durablement établi ; ce n'était pas cependant pas le cas du LPF. Le factionnalisme peut éventuellement offrir une solution acceptable, pour autant que les factions ne fassent pas scission, ce qui est d'autant plus probable que le refus obstiné d'accord est grand et le nombre de militant petit, comme ce fut le cas du LPF (cf. infra). En plus, les dirigeants ont dû décider du sort de certains des leurs ou des militants lorsque la présence de ces derniers au sein du parti s'avérait incompatible avec les valeurs officiellement prônées. Ainsi, par exemple, a-t-on prié G. van Strien-Smit de démissionner de son mandat d'élus LPF dans une assemblée provinciale après la découverte de sa suspension du parti local Gemeentebelangen Maartendijk en 2001 pour l'exécution d'un salut hitlérien. La création d'une commission de suspension et de radiation, parallèlement à la création d'une commission pour la rédaction d'un règlement intérieur en 2003, rend compte à

¹ Cf. notamment l'importance accordée à ces problèmes par les politologues néerlandais dans J. Hoop, P. Lucardie & G. Voerman, « Kroniek 2002. Overzicht van de partijpolitieke gebeurtenissen van het jaar 2002 » in *Jaarboek 2002 DNPP*, 2004, pp. 103-130 ; J. Hoop, P. Lucardie & G. Voerman, « Kroniek 2003. Overzicht van de partijpolitieke gebeurtenissen van het jaar 2003 », in *Jaarboek 2003 DNPP*, 2004, pp. 80-92 ; J. Hippe, R. Kroeze, P. Lucardie & G. Voerman, « Kroniek 2004. Overzicht van de partijpolitieke gebeurtenissen van het jaar 2004 », in *Jaarboek 2004 DNPP*, pp. 60-69 ; J. Hippe, P. Lucardie, N. van de Walle & G. Voerman, « Kroniek 2005. Overzicht van de partijpolitieke gebeurtenissen van het jaar 2005 », in *Jaarboek 2005 DNPP*, 2007, pp. 58-61.

² De l'aveu même du leader Herben, ce sont ces querelles qui ont provoqué la chute du gouvernement en octobre 2002. Cf. M. Herben, *Vrij denken*, Rotterdam, Synthese, 2005. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de constater que le sous-slogan de la campagne législative de 2003 fût « Geef ons een tweede kans » (donnez-nous une deuxième chance).

la fois de l'importance de ces problèmes et de la détermination d'une minorité dirigeante d'y mettre un terme en vue de la survie du parti.

Parmi les sources de conflit, il faut citer les accusations de manque de démocratie interne, la difficile négociation sur la définition des propositions politiques et les décisions relatives aux finances du parti. Sur ce dernier point, il semble important de rappeler quelques caractéristiques du système politique néerlandais. Tout d'abord, comme il a été dit plus haut, la caution demandée aux partis politiques pour leur participation aux élections à la Deuxième Chambre est assez élevée ; une caution du même type, quoique de montant inférieur, existe pour chacune des autres élections aux Pays-Bas. Par conséquent, la présentation d'une liste par un parti, en particulier par un petit parti ou un parti primoparticipant, n'est pas tant difficile sur un plan pratique, eu égard à la souplesse du mode de distribution géographique et numérique des candidats et à la modicité numérique des parrainages requis, que sur un plan financier, dans la mesure où l'absence possible de remboursement de la caution peut obérer dangereusement les finances du parti. Depuis le fixement de la caution à 11.250 € en 1989¹, le fixement en 1989 son remboursement est de plus en plus improbable pour un groupement petit ou nouveau, car le nombre de voix requis pour le remboursement est à la hausse depuis 1989² : il est passé de 44.598 voix en 1989 à 49.193 en 2006. Depuis 2002, malgré un nombre moyen de participants inférieurs à celui des trente-cinq années précédentes, la part des groupements remboursés a nettement diminué (62% en 2002, 47.4% en 2003 et 45.8 en 2006). En sus des frais de campagne à proprement parler, le LPF a donc dû engager des frais de participation sans en être toujours remboursés. Parallèlement, les subventions du ministère des affaires intérieures aux partis politiques sont conditionnées à l'obtention d'un siège minimum à la Deuxième Chambre (176.850 € et 51.217 € par siège). A cause de sa contre-performance en 2006, le LPF n'a donc plus reçu ce genre de subventions, ce qui a irrémédiablement obéré des finances déjà mauvaises, qu'une baisse des contributions suite à la baisse du nombre d'adhérents avait empirées. C'est ce problème majeur qui a surtout retenu l'attention de ceux qui ont voté l'autodissolution du parti.

2) *Mobilité intrapartisane*

¹ Cette somme en euro avait son équivalent en *gulden* avant le passage à l'euro. Sur l'instauration de la caution et ses conséquences, cf. les remarques sur le système de caution in E. van Raalte, P.P.T. Bovend'Eert, H.R.B.M. Kummeling, *Het Nederlandse Parlement*, Amsterdam, Kloof Booksellers & SCientia Verlag, 1991, p. 74.

² Il faut cependant noter une baisse de près de 1.000 voix en 1998.

2.1) Pour expliquer sa rapide disparition du champ partisan néerlandais, on a souvent évoqué l'instabilité au sein de et à cause du parti. Il nous semble que cette instabilité, notion un peu floue, doit être considérée comme l'effet négatif d'une grande mobilité militante. Cette mobilité militante était à la fois intrapartisane (redistribution des responsabilités partisans au personnel militant) et extrapartisane (redistribution des militants dans le champ partisan). L'analyse diachronique de l'offre électorale partisane lors des élections législatives permet de rendre compte d'une forme de mobilité intrapartisane fonctionnelle. Nous avons ainsi comparé les listes de candidats de neuf des partis ayant participé aux trois élections de 2002, 2003 et 2006, excluant ainsi de notre comparaison les listes de partis présents à une seule ou à deux des trois échéances. Le nombre de colistiers reconduits sur les listes entre 2002 et 2003 ou entre 2003 et 2006 semble *a priori* étroitement lié au niveau de représentation des partis au sein de la Chambre : plus le parti a de sièges, plus il reconduit de candidats (Graphiques G6.1 et G6.2). Toutefois, à cause du système électoral de constitution de listes, le nombre total de candidats par liste varie sensiblement d'une échéance à l'autre, ce qui n'est pas sans effet sur la répartition entre colistiers reconduits et colistiers néoparticipants au sein d'une même liste. La part des colistiers reconduits au sein de la liste est, en 2003, la plus forte au CDA (100%), au GroenLinks (86.7%), le VVD (75%) et à la ChristenUnie (71.4%). Cette part est, au LPF (60%), supérieure ou égale au SGP (60%), au PvdA (55,5%) au D66 (50%) et au SP (45%). Autrement dit, en se classant à peu près dans la moyenne pour l'élection de 2003, le LPF ne semble pas, à première vue, se distinguer spécialement des autres partis en compétition

Il faut cependant, pour interpréter plus justement ces chiffres, prendre en compte deux facteurs importants : le score obtenu en 2002 (comparé à celui de 1998) et le nombre de candidats sur la liste en 2003 (comparé à celui de 2002). Les partis victorieux de l'élection de 2002 étaient le CDA (gain de +14 sièges par rapport à 1998, soit une augmentation de +48.3%), la ChristenUnie (entrée à la Chambre avec 4 sièges deux ans après sa création) et le SP (gain de +4 sièges par rapport à 1998, soit une augmentation de 80%)¹. Le CDA et la ChristenUnie ont donc reconduit en 2003 une grande partie des colistiers qui leur avaient permis une progression, le nombre de colistiers total n'évoluant pas ou de manière non significative ; quant au SP, fort de son succès, il a doublé le nombre des candidats de sa liste (20 en 2003, contre 9 en 2002), ce qui explique la faible part des reconduits sur sa liste.

Les partis les moins négativement affectés par l'irruption du LPF en 2002 étaient le GroenLinks (perte de -1 siège, soit -9.1%) et le SGP (perte de -1 siège, soit -33%). Le

¹ Nous n'avons pas tenu compte ici du Leefbaar Nederland, puisque ce parti n'a pas présenté de liste en 2006 et que, de toute façon, il a présenté des listes différentes selon les circonscriptions en 2002 et 2003.

GroenLinks ayant gardé le même nombre de candidats, il a conservé en 2003 une grande partie de ses candidats de 2002. Le SGP ayant presque doublé ses candidats entre les deux échéances (10 en 2003, contre 6 en 2002), sa part somme toute moyenne de candidats reconduits est en définitive ne contredit pas la grande importance accordée à ces candidats reconduits par rapports aux colistiers.

Les grands partis perdants de 2002 étaient le VVD (perte de -14 sièges, soit une diminution de -36.8%), le PvdA (perte de -12 sièges, soit une diminution de 26,7%), le D66 (perte de -7 sièges, soit une diminution de -50%). Les deux derniers se trouvent être également ceux qui, malgré un nombre sensiblement égal de candidats en 2002 et 2003, ont la plus faible part de colistiers reconduits (exception faite du SP, cf. supra). Quant au VVD, dont le nombre de candidats est passé de 59 à 36 entre 2002 et 2003, sa part de colistiers reconduits n'en paraît que plus importante, ce qui laisse penser à un repli sur un nombre restreint de candidats perçus comme valeurs refuges dans une situation de contraction du marché électorale.

Nous pouvons donc supposer que la part des colistiers reconduits sur une liste dépend, *dans un parti organisé rationnellement*, du gain supposé qu'une nouvelle figuration sur la liste permettrait d'obtenir ou de la perte supposée qu'une absence de figuration provoquerait (évaluation prospective d'après les performances antérieures). Cette hypothèse se confirme ici dans le cas des partis gagnants, pour qui un gain ou une limitation des pertes constatés a correspondu à une présence importante de candidats déjà présents en 2002, et dans le cas des partis perdants, pour qui une perte constatée a correspondu à une présence moindre de ce type de candidats. Or, à la différence du VVD, le nombre de candidats du LPF a été divisé par deux entre 2002 et 2003, malgré une première entrée remarquable à la Deuxième Chambre en 2002 (deux sièges de plus que le VVD), sans que la part des colistiers reconduits soit parmi les plus élevées (60%). En ne reconduisant que neuf des vingt-six candidats élus¹ en 2002 et en sélectionnant six néoparticipants, le parti n'a donc pas agi rationnellement², à moins que ce choix n'exprime une défiance à la fois envers des candidats récemment victorieux (investissement rentable) et envers des candidats malheureux (investissement non rentable), lorsque lesdits candidats n'avaient pas eux-mêmes exprimé leur défiance envers le parti par leur refus de se représenter. Dans l'un et l'autre cas, la part des colistiers reconduits traduit en

¹ Signalons que deux autres candidats élus en 2002 et absents de la liste en 2003, F. Palm et H. Smulders, ont cependant obtenu l'investiture pour l'élection à la Première Chambre en juin 2003 .

² On peut dégager deux motifs rationnels objectifs de non-reconduction : mauvaise performance antérieure, défection des précédents candidats. Le désaveu des précédents candidats peut traduire une stratégie rationnelle objective lorsque lesdits candidats sont responsables d'actes propres portant préjudice collectivement au parti en termes d'image et de voix. A défaut de tels actes, le désaveu n'est pas rationnel mais traduit un problème d'ordre irrationnel (« incompatibilité d'humeur ») que la perspective rationnelle d'un gain possible ne suffit pas à minorer.

fait une crise de confiance au sein du parti, ce qui constitue un facteur négatif pour la survie du parti.

Par ailleurs, cette crise de confiance est durable, puisque la part des colistiers reconduits entre 2003 et 2006 est, de loin, la plus faible au LPF. Le stock de candidats perçus comme électoralement indispensables, c'est-à-dire investis systématiquement par le parti entre 2002 et 2006, est également le plus restreint au LPF (3) avec le SGP (3), aux ambitions électorales structurellement et historiquement limitées, et après le D66 (2), contraint à une réorganisation et à un renouvellement de son personnel depuis sa baisse tendancielle amorcée en 1998. Nous pouvons supposer que la constitution de listes pour les élections législatives rend compte, au LPF, d'une difficulté à déterminer une stratégie électorale payante (révision des ambitions) et un personnel électoral efficace (indisponibilité et inutilisation des candidats).

De même, comme on peut le constater dans le graphique G6.3, le taux de reconduction des listes est également le plus faible au LPF à la fois entre 2002 et 2003 (la liste de 2002 a été reconduite à seulement 31% en 2003) et entre 2003 et 2006 (la liste de 2003 a été reconduite à seulement 20% en 2006). Sur la période complète 2002-2006, seuls le VVD (18.6%) et le D66 (13%) ont un taux de reconduction de liste inférieur à celui du LPF ; la différence est respectivement de -1.4 points et -7 points, soit une amplitude moyenne de -4.2 points, quand elle est entre +8 points (différence avec le PvdA) et +50 points (différence avec le CDA, soit une amplitude moyenne de +13 points. Dans le cas du VVD (°1948) et de D66 (°1966), partis inscrits de longue date dans la compétition électorale, ce faible taux de reconduction traduit une politique de renouvellement de l'offre électorale dans une situation critique. Le LPF s'est donc comporté comme un parti contraint au renouvellement, symptôme d'une forme d'épuisement, alors même qu'il était neuf. Incidemment, le faible taux de reconduction du LPF rend manifeste la faible professionnalisation d'un parti dont les membres apparaissent principalement, dans le monde du travail électoral, comme des intérimaires de l'entreprise politique.

Par conséquent, nous pouvons conclure que la forme de mobilité intrapartisan fonctionnelle traitée ici est moins l'effet positif d'une absence de rigidité ou de patrimonialisation de la fonction candidate que l'effet vraisemblablement négatif de l'absence de fiabilité effective ou supposée du personnel militant disponible pour cette fonction.

2.2) La constitution des listes à l'élection à la Deuxième Chambre ne rend pas seule compte de la mobilité intrapartisan fonctionnelle. Au niveau électoral encore, il faut signaler la reconversion de 2 candidats-élus de l'élection de 2002, à savoir F. Palm & H. Smulders, en

candidats à l'élection à la Première Chambre en 2003, sans que ces deux députés déçus en janvier 2003 ne se soient représentés à une autre élection parlementaire. Un ancien membre du gouvernement démissionnaire, le ci-devant ministre de l'ordre et de la sécurité Helsing, s'est également présenté à cette élection, dont l'issue ne pouvait avoir d'impact sur le gouvernement, plutôt qu'à l'élection à la Deuxième Chambre, ce qui traduit son souhait de ne pas se disponibiliser pour l'occupation éventuelle d'un poste ministériel. Autre fait remarquable de l'élection à la Première Chambre en 2003, c'est précisément Helsing, deuxième de la liste, et non pas Smalhout, tête de liste, qui a été élu seul représentant LPF, grâce au système de voix préférentielles et aux consignes de vote formulées par les instances dirigeantes du parti. Il se trouve, en effet, que Smalhout, universitaire spécialisé en anesthésiologie, avait souhaité quitter la liste, de crainte de perdre sa chronique à *De Telegraaf*, dont la direction éditoriale n'admettait parmi ses collaborateurs quiconque exercerait un mandat politique, sans pour autant pouvoir s'en retirer légalement à cause de l'enregistrement de la liste. La conservation d'un poste éditorial a donc prévalu contre l'obtention d'un mandat politique, option que le parti a reconnue comme acceptable en ne sanctionnant pas Smalhout. Ce calcul, à un niveau politique si important et médiatisé, n'est cependant pas sans conséquence sur l'électorat, ni même sur le personnel militant, dont la flexibilité a moins été éprouvée que la confiance dans les instances dirigeantes.

A vrai dire, le *turn over* au sein des instances dirigeantes à la fois traduisait et causait la médiocrité de la confiance des militants envers les dirigeants. En moins de six années d'existence, la présidence a changé plusieurs fois, toujours pour des motifs graves. La première fois, il s'agissait de remplacer le président-fondateur assassiné. Se sont succédé Maas, Molenveld et Snel, en qualité de présidents ou présidents par interim, éventuellement reconduits dans cette fonction, suivant les « turbulences » dans l'organisation et les finances du parti dont ils étaient souvent responsables¹. La démission ou sa menace étaient d'ailleurs, pour les dirigeants, un des moyens de pression, sinon le principal moyen, en vue de l'imposition d'orientations politiques critiquées par la base militante ou par les sections provinciales. Ce moyen, du reste, était aussi utilisé par les dirigeants de sections provinciales pour exprimer des désaccords profonds avec les orientations prises à l'échelle nationale (e.g. la démission des membres du bureau politique de plusieurs sections provinciales en 2003). Les autres postes à responsabilité n'ont pas toujours été occupés longtemps, en raison de l'alternance démocratique (non-reconduction partielle du bureau politique lors des élections

¹ Molenveld a dû démissionner suite à son arrestation pour avoir adressé, soit-disant au nom d'un groupe islamique radical, une lettre de menaces de mort au leader du parti Herben et à lui-même.

internes en assemblée générale) ou de décisions arbitraires (démission par le président de collaborateurs incapables de travailler ensemble, comme van Eijck et Boot en juin 2003).

3) *Mobilité extrapartisane*

3.1) En plus de cette mobilité intrapartisane, le LPF a dû subir les conséquences négatives d'une forme de mobilité extrapartisane avec le départ de ses membres, avec retour provisoire ou définitif éventuel, pour d'autres formations et avec la menace de tels départs. La réalité la plus flagrante de cette mobilité extrapartisane se trouve dans l'évolution presque immédiate du factionnalisme parlementaire vers un scissionnisme¹. Quoiqu'il ne constitue pas proprement un phénomène récent², le factionnalisme parlementaire se présente désormais de plus en plus comme un trait inévitable de la vie politique néerlandaise. Sur les 27 cas recensés entre 1946 et 2007, 13 ont lieu durant une première longue période d'une trentaine d'années (1958-1986), tandis que 14 se produisent durant les quinze dernières années (1993-2007), dont 9 dans les années 2000. Le LPF, cinq fois touchés par le phénomène, a contribué à confirmer cette tendance, de manière peut-être retentissante, sans cependant l'avoir exactement suscitée.

Le factionnalisme parlementaire a concerné quinze formations politiques différentes, des plus radicales aux plus consensuelles, des plus anciennes (e.g. le CPN fondé en 1909 et le CHU fondé en 1908) aux plus récentes (LPF, créé en 2002), des mieux représentées (e.g. le CDA, majoritaire lors de la formation du groupe Scholten-Dijkman en 1983) au moins bien représentées (e.g. le PSP en 1986, année de la formation du groupe Van der Spek). Ce phénomène a affecté presque tous les partis ancrés durablement (actifs depuis plus de quinze ans d'existence et présents à plus de cinq élections), à l'exception notable des trois partis d'inspiration protestante ARP, SPG et GPV et du GroenLinks. Le factionnalisme parlementaire est potentiellement dangereux pour les partis affectés par la formation de groupes indépendants, dans la mesure où les deux tiers de ces groupes donnent naissance à des partis politiques nouveaux (16 cas) ou à des listes (2 cas) présents dès l'échéance électorale suivant leur création, à deux exceptions près³. Toutefois, la création de ces partis ou

¹ Sur le factionnalisme, nous renvoyons à F. Belloni & D. Beller (dir.), *Faction politics*, Santa Barbara, Clio Press, 1978 ; A. Zuckerman, *The politics of factions*, New Haven, Yale University, 1979. Dans le cas des Pays-Bas, cf. P. Lucardie, A. Marchand & G. Voerman, « Frictie in de fractie », in E. van der Hout, W. van der Woude & G. Voerman (dir.), *Representatie, fractiediscipline en financiering*, La Haye, Ed. du Ministère des Affaires Intérieures, 2007, pp. 59-168. Aux Pays-Bas, la séparation d'une partie d'un groupe parlementaire correspond davantage à une scission qu'à une faction, puisque, généralement, le nouveau groupement s'autonomise par rapport au groupement initial.

² Le premier cas recensé date de 1958, soit douze ans après la première élection post-bellum.

³ Le Partij voor Socialisme en Ontwapening [*Parti pour le Socialisme et le Désarmement*], forme partisane du Groupe Van der Spek séparé du PSP en 1986, n'a jamais pris part aux élections législatives. Quant à Trots op Nederland [*Fiers des Pays-*

listes n'a jamais précédé la dissolution du parti d'origine dans les cinq ans suivant la scission, sauf dans trois cas particuliers. Après la formation du groupe Janmaat et la création consécutive du Centrum Democraten fin 1984, le Centrumpartij (CP) a dû déclarer faillite et ainsi cesser d'exister en 1986, sans pour autant que ses membres ne mettent un terme définitif à leurs activités politiques : le CP'86 est créé la même année et sera dissout en 1998 sur ordre du Ministre de la Justice F. Korthals Altes pour incitation à la haine. Dans le cas du PSP, le parti ne s'est pas vraiment dissout quatre ans après la formation du Groupe Van der Spek en 1986, mais il s'est allié définitivement à trois autres partis pour former un nouveau parti le GroenLinks, sous le nom duquel les quatre partis avaient fait campagne commune en 1989. Autrement, des quinze partis ayant fait l'expérience du factionnalisme parlementaire, un seul a connu une dissolution rapide après une scission, à savoir le LPF.

Il est vrai que sur les vingt-sept cas de factionnalisme parlementaire, cinq se rapportent au LPF, ce qui place ce parti à la tête des formations sujettes au phénomène (18.5% des cas). L'écrasante majorité des partis concernés n'ont en effet connu qu'une seule fois l'autonomisation d'une partie de leur groupe parlementaire. Un seul, le PvdA, a été confronté à deux scissions. Le Boerenpartij, faiblement influent à la Chambre, et le VVD, troisième force parlementaire, en ont fait trois fois fait l'expérience. C'est arrivé quatre fois à l'AOV. Si, sous ce rapport, le LPF se distingue de la majorité des partis, la différence entre son nombre de scissions et celui des quatre derniers cités ne semble donc pas assez significative pour que nous puissions confirmer l'existence d'un rapport entre le nombre de scissions parlementaires et la dissolution d'un parti.

Moins un parti a de membres à la Deuxième Chambre, plus ses membres ont de chance de se désolidariser de leur groupe parlementaire. Ainsi, synchroniquement¹, le factionnalisme parlementaire a affecté moins de 11% du groupe parlementaire originel au PvdA, au VVD, au KVP et au CDA. Cette part de scissionnistes se situe entre 11% et 50 % pour les partis détenant entre 6 et 10 sièges ; elle est comprise entre 30% et 100% pour les partis détenant moins de cinq sièges. S'il fallait ranger le LPF dans la première catégorie, à cause de ses 26 sièges en 2002, on devrait conclure que ce parti a, de loin, la proportion de scissionnistes la plus élevée (11.5%). S'il fallait le ranger dans la troisième catégorie, à cause de ses 8 sièges, rien ne le distinguerait particulièrement des autres partis, la proportion n'étant ni la plus faible, ni la plus élevée, mais la plus « médiane ». Autrement dit, le factionnalisme

Bas], créé en 2008 suite à la formation du groupe Verdonck en marge du VVD en 2007, ce parti n'a pas encore eu l'occasion de participer à une élection législative.

¹ Notre approche est ici synchronique dans la mesure où nous avons comptabilisé le nombre de scissionnistes par parti au cours d'une même législature.

parlementaire n'a pas vraiment davantage touché le LPF que les autres partis en termes d'effectifs défaillants.

De tous les partis représentés à la Deuxième Chambre, le LPF est celui dont la première scission du groupe parlementaire a été la plus précoce : huit mois seulement après la création du parti. Le délai entre la création du parti et sa scission à la Deuxième Chambre a été de quatre ans pour le CP, trois ans pour le CDA et de seulement moins d'un an pour le NMP et l'AOV. Aucune de ces quatre dernières formations précocement affectées par le factionnalisme parlementaire n'a mis un terme définitif à ses activités politiques. Si l'AOV n'a pas représenté de liste indépendante l'année électorale suivant ses quatre scissions successives, sans pour autant s'autodissoudre, le NMP a représenté par quatre fois une nouvelle liste lors des échéances électorales, dont deux à la suite d'une première liste ; ni l'un, ni l'autre n'ont plus obtenu de siège après leur(s) scission(s) précoce(s). Ce fut également le cas du CP, dissout deux ans après sa scission pour cause de faillite, qui a continué d'exister une douzaine d'années sous le nom CP'86. Quant au CDA, premier parti néerlandais à l'époque de son unique scission, il a toujours présenté une liste depuis sa fondation. *Considérée isolément*, la précocité de la survenue d'un factionnement du groupe parlementaire ne semble donc pas jouer de manière décisive sur la survie d'un parti, quoiqu'elle ait un effet sur son représentativité parlementaire (nombre de sièges), voire sur son activité électorale (présentation d'une liste aux élections).

Par ailleurs, nous pouvons constater, pour les quatre partis ayant connu au moins trois scissions, la faiblesse du délai entre la première et la dernière scission (moins de quatre ans) et la relative brièveté du délai entre chaque nouvelle scission (entre quelques mois et moins de trois ans). La moyenne du délai entre chaque nouvelle scission est de 25.5 mois pour le BP, 18 mois pour le VVD, 13.6 mois pour l'AOV, de 10 mois pour le LPF. La proximité temporelle des cas de scission a donc été la plus grande au LPF. Or comme l'AOV a vu sa représentativité parlementaire et son activité électorale nettement diminuer les années durant ou après ses scissions et comme le LPF a fini par se dissoudre dans ces mêmes conditions, nous pouvons supposer que la croissance du nombre de scissions en un espace de temps réduit a une incidence négative sur des partis récemment créés.

3.2) Le factionnalisme parlementaire au LPF a, concrètement, consisté en la formation de groupes distincts du groupe parlementaire du LPF, à savoir le groupe Nawijn (actif du 17 août au 11 septembre 2006), le groupe Wijnschenk (actif du 14 novembre 2002 au 30 janvier 2005), le groupe De Jong (actif du 3 octobre 2002 au 30 janvier 2003), le groupe Eerdmans – Van Schindel (actif du 25 septembre au 30 novembre 2006) et le groupe Van Oudenallen. Les

groupes ainsi constitués se sont éventuellement développés en partis ou listes concurrentes aux élections de 2003, puis de 2006 (e.g. le Groupe De Jong est devenu le parti de conservatieven.nl ou le Groupe Nawijn devenu Partij voor de Vrijheid) ou ont tenté de le devenir (e.g. le projet de Heinsbroek et Wijnschenk de monter la Lijst Nieuwe Politiek). Certains membres de ces groupes ou de leurs sympathisants ont rejoint des formations politiques concurrentes du LPF, se réclamant de la pensée politique de Pim Fortuyn, telles que l'Alliantie Vernieuwing en Democratie (qui a présenté en 2003 une liste dans 16 des 19 circonscriptions électorales avec l'ancien membre du LPF van der Krieke), la liste ratelbrand.nl (formée par un membre du Leefbaar Nederland qui n'avait pas obtenu l'investiture du parti en tant que tête de liste et qui avait été rejoint par des membres du LPF) ou, en 2006, le parti Een Nederland (qu'a intégré Eerdmans). Encore faudrait-il ajouter à cela la rupture provisoire de tout le groupe parlementaire avec le parti en août 2004 en signe de protestation contre les orientations prises par les dirigeants du parti. Autrement dit, les divisions au sein du parti ont résulté en la division du parti en groupements qui ont affaibli l'organisation partisane et l'électorat.

Remarques conclusives

A défaut de pouvoir présenter avec certitude des facteurs universellement décisifs pour la mort d'un parti politique aux Pays-Bas, nous avons mis en évidence un certain nombre de phénomènes dont l'addition et l'évolution ont joué défavorablement dans le cas du LPF, sans pour autant faire du soi-disant déficit idéologique¹ du parti ou de deux échecs électoraux les deux seules raisons de sa disparition. En replaçant synchroniquement et diachroniquement le LPF dans le champ partisan, nous lui avons ôté quelques apparences d'exceptionnalité, sans lui nier des traits historiquement inédits, afin de mieux comprendre dans quelle mesure son apparition a exprimé et provoqué une restructuration du champ partisan avec le déplacement des lignes de conflits consécutif à la transformation de certaines questions en enjeux nouveaux et depuis inévitables. Nous avons insisté sur les problèmes rencontrés par des

¹ A vrai dire, s'il fallait déduire des seules positions de Fortuyn l'esquisse de l'idéologie du LPF, alors on ne pourrait considérer la mort prématurée de Fortuyn comme la cause première de l'instabilité ou de l'incohérence idéologique prêtée au LPF. En effet, l'ensemble des idées et positions de Fortuyn était déjà plus ou moins établi en un corpus non renouvelé plusieurs mois ou années avant sa mort. Cf. ses principaux ouvrages P. Fortuyn, *De puinhopen van acht jaar Paars*, Uithoorn, Karakter, 2002 ; *Droomkabinet : hoe Nederland geregeerd moet worden*, Amsterdam, Van Gennep, 2001 ; *De derde revolutie ! Hoe de informatietechnologie alles op zijn kop zet*, Utrecht, Bruna, 1999 ; *Babyboomers : autobiographie van een generatie*, Utrecht, Bruna, 1998 ; *50 jaar Israël, hoe lang nog ?*, *Tegen het toleren van fundamentalisme*, Utrecht, Bruna, 1998 ; *Tegen de islamisering van onze cultuur*, Utrecht, Bruna, 1997 ; *De verweesde samenleving : een religieus-sociologisch traktaat*, Utrecht, Bruna, 1995 ; *Beklemmend Nederland*, Utrecht, Bruna, 1995 ; *Uw baan staat op de tocht ! De overlegeconomie voorbij*, Utrecht, Bruna, 1995 ; *Aan het volk van Nederland : de contractmaatschappij, een politiek-economische zedenschets*, Amsterdam, Contact, 1992

admirateurs de Pim Fortuyn lors de l'organisation voulue pérenne et viable des ressources humaines, idéologiques, financières en vue de la participation à des élections. Nous avons alors démontré la défiance réciproque entre militants et dirigeants, au niveau national et local, nettement perceptible dans la gestion des conflits organisationnels, dans la négociation sur l'affectation des biens politiques (en propositions électorales) issus du patrimoine idéologique de Fortuyn dans les entreprises électorales, dans le processus de désignation des candidats. Nous avons aussi apprécié les effets négatifs de la mobilité du personnel partisan sur la tentative d'institutionnalisation du parti. La propension à démissionner et à menacer de démission, forme de mobilité extrapartisane, exprimait la défiance et le refus d'une soumission individuelle à une contrainte ou autocontrainte servant un bien commun (i.e. celui du parti). Ces deux attitudes dominantes au LPF ont prévenu la possibilité d'un réel arbitrage dans les contentieux, d'une consultation objective de fondamentaux dont aucune définition stricte ne pouvait être apportée faute de négociation effective et efficace, d'un factionnalisme salvateur grâce auquel les contestataires auraient pu continuer à apporter leur soutien au parti tout en ayant une certaine autonomie. Nous avons, enfin, pu observer une forte mobilité extrapartisane dont la manifestation la plus évidente a été l'expression propre d'un phénomène courant aux Pays-Bas, à savoir le factionnalisme parlementaire. Le LPF s'est cependant, à cet égard, distingué par l'accumulation de marqueurs négatifs du factionnalisme parlementaire, tels que le nombre d'occurrences et de défaillances, la précocité et fréquence des occurrences, qui, pris isolément, n'avaient jamais jusqu'alors précipité la fin d'un parti. C'est, en conclusion, la multiplicité et la continuité de facteurs négatifs, que nous avons présentés tout au long de notre étude, qui ont pesé sur la décision d'autodissoudre le parti.

Références complémentaires

Bibliographie

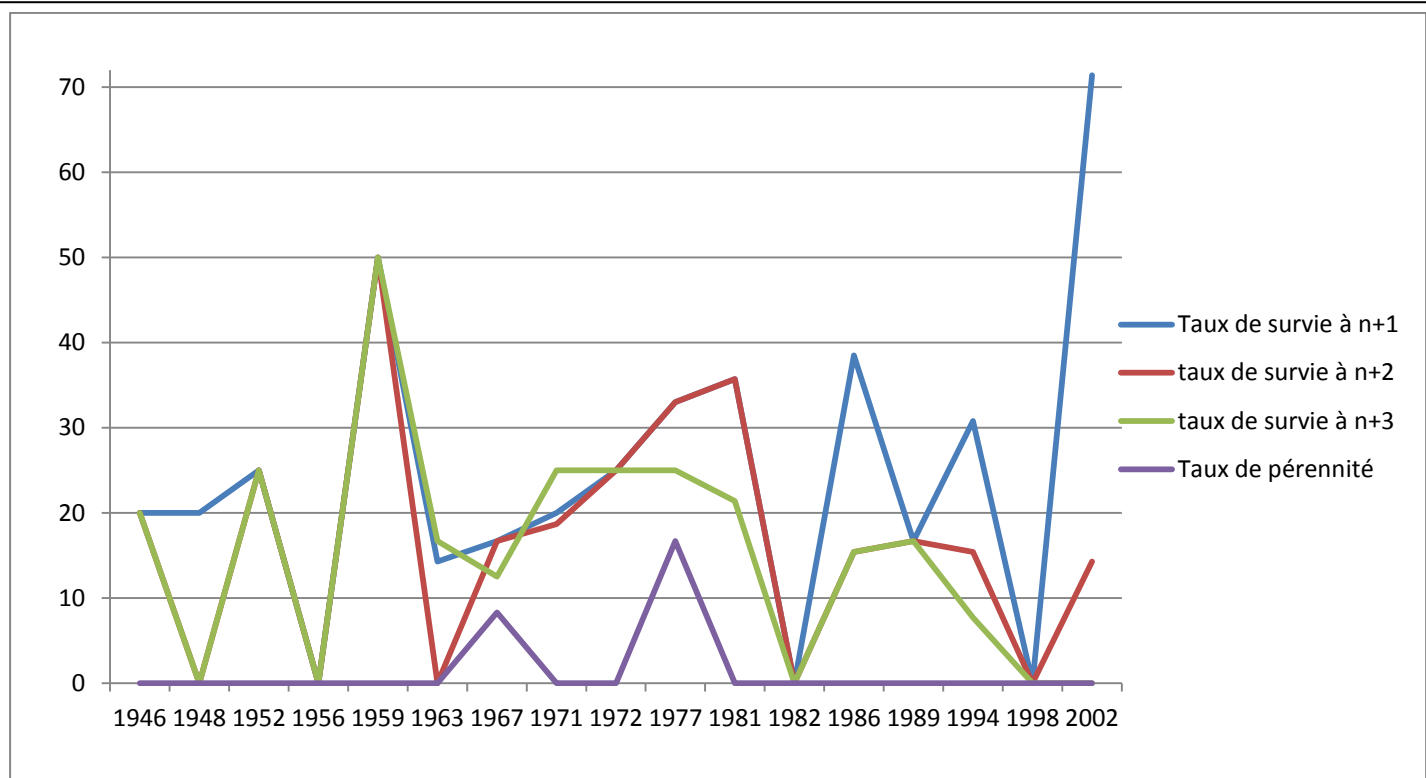
- BRINKS J. H., « Les Pays-Bas, entre islam et populisme », *Politique étrangère*, 2005, n°3, pp. 587-598.
- BRUFF I. “The Netherlands, the challenge of Lijst Pim Fortuyn, and the Third Way”, *Politics* 23(3), 2003, 156–172.
- CUPERUS R. (2003) ‘From Polder Model to Postmodern Populism: Five Explanations for the “Fortuyn Revolt” in the Netherlands’, in R. Cuperus, K.A. Duffek and J. Kandel (eds.) *The Challenge of Diversity: European Social Democracy Facing Migration, Integration, and Multiculturalism*, Innsbruck: StudienVerlag, pp. 276–299.
- LUBBERS M. & GÜVELI A., “Voting LFP: Stratification and the Varying Importance of Attitudes”, *Journal of Elections, Public Opinion & Parties*, n° 17-1, Février 2007, pp. 21 - 47
- LUCARDIE, P. (2004) ‘Populism: polder and prairie. The rapid rise and fall of Pim Fortuyn’, *Inroads* 15(Summer/Fall): 55–62.
- LUCARDIE, P. & VOERMAN, G., ‘The List Pim Fortuyn and the Government: A Love-hate Relationship’, in P. Delwit & P. Pourier (dir.), *Extrême droite et pouvoir en Europe. The Extreme Right Parties and Power in Europe*, Bruxelles, Editions de l’Université de Bruxelles, 2007, pp. 247–263.
- RYDGREN J. & van HOLSTEYN J. (2004) “Holland and Pim Fortuyn: A Deviant Case or the Beginning of Something New?”, in J. RYDGREN (dir.), *Movements of Exclusion. Radical Right-wing Populism in the Western World*, Hauppauge, Nova Science Publishers, pp. 41–59.
- IRWIN, G.A. & VAN HOLSTEYN J.J.M. , “A New Kid on the Block. Pim Fortuyn and the Dutch Parliamentary Election of May 2002”, in C. RALLINGS et al. (dir.) *British Elections and Parties Review*, London, Frank Cass, 2003, pp. 29–46.
- VAN HOLSTEYN J.J.M. and IRWIN, G.A., “Never a dull moment: Pim Fortuyn and the Dutch parliamentary election of 2002”, *West European Politics*, 26(2), 2003, pp. 157–164.

Ressources du cyberspace :

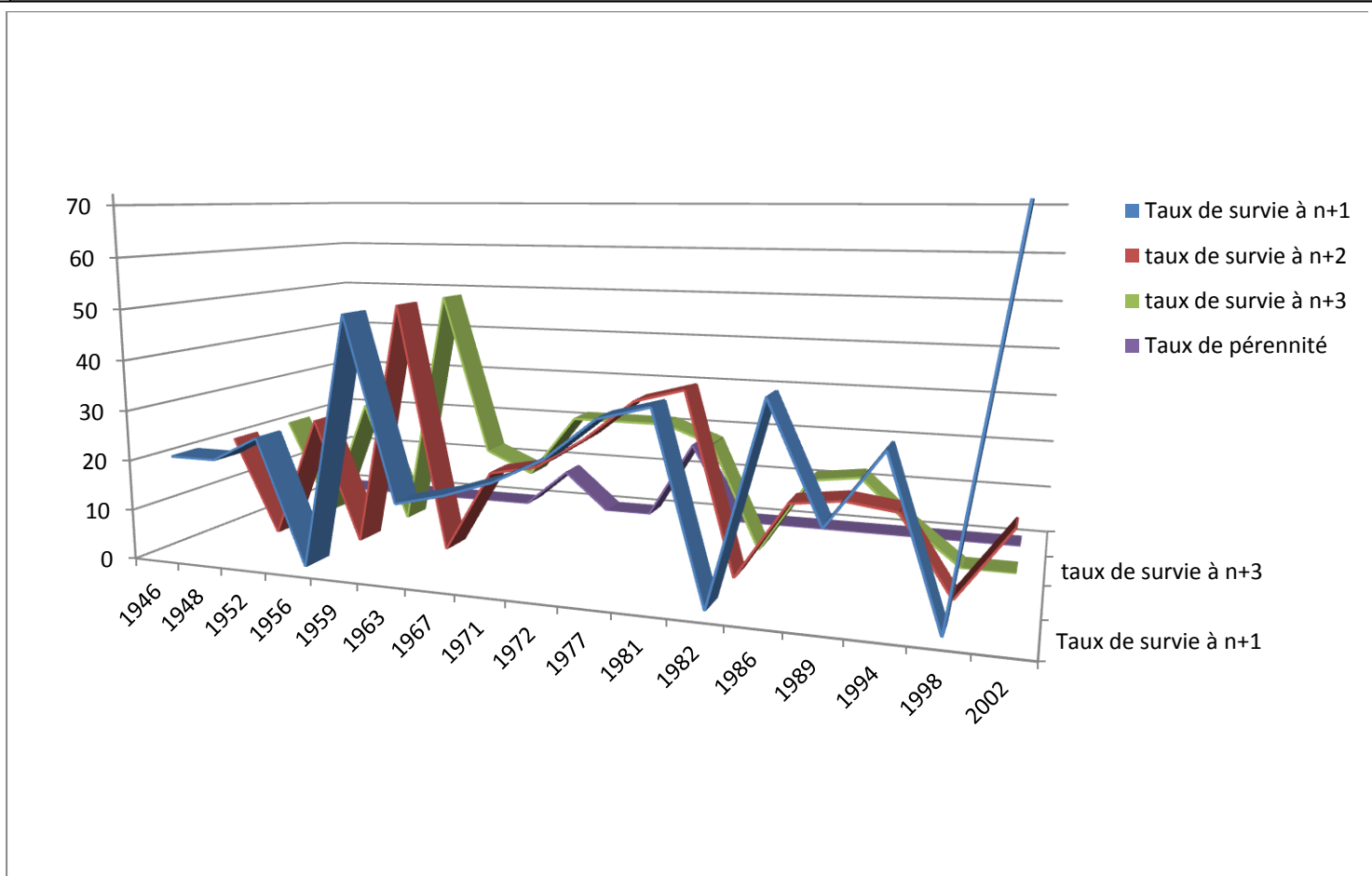
- Documentation Centre Dutch Political Parties (Université de Groningue): <http://www.rug.nl/dnpp/index>
- Instituut voor Nederlandse Geschiedenis : <http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/KPP>
- Parlement en Politiek (Parlementair Documentatie Centrum de l’Université de Leiden) : <http://www.parlement.com>

Littérature partisane : Publications de la LPF

- *'Dit is niet het land wat ik voor mijn kinderen wil achterlaten' : verkiezingsprogramma van Lijst 5 Fortuyn 30 september 2006*, 2006, 23 p.
- *De vernieuwing : politiek wetenschappelijk tijdschrift van de Lijst Pim Fortuyn*, [Fortuyn Stichting] 2004-2006 [parution irrégulière]
- *"Herstelplan rechtsstaat" : voor een betrouwbaar en open rechtssysteem*, [Tweede Kamerfractie Lijst Pim Fortuyn] 2005, 19 p.
- *Aanvalsplan tegen wapengeweld*, 2004, 9 p.
- *Deltaplan integratie : 'de moeite waard om Nederlander te zijn'*, 2004, 14 p.
- *Statuut van de Tweede-Kamerfractie lijst Pim Fortuyn*, 2004, 15 p.
- *Jaarverslag*, 2003
- *Zwartboek beveling Pim Fortuyn*, 2003, 18 p.
- *Algemene leden vergadering politieke vereniging Lijst Pim Fortuyn 21 mei 2003*, 2003, 10 p.
- *Plan van aanpak : TBS op de schop*, 2003, 9 p.
- *Plan van aanpak : verandering werkwijze Tweede Kamer*, 2003, 10 p.
- *Verkiezingsmanifest Lijst Pim Fortuyn Zuid-Holland : februari 2003 : daadkracht in de provincie*, 2003, 9 p.
- *Politiek is passie : verkiezingsprogramma Lijst Pim Fortuyn 2003-2007*, 2002, 26 p.
- *Beleidsplan Stichting Pim Fortuyn Foundation 2002 - 2003*, [Stichting Pim Fortuyn], 2002, 7 p.

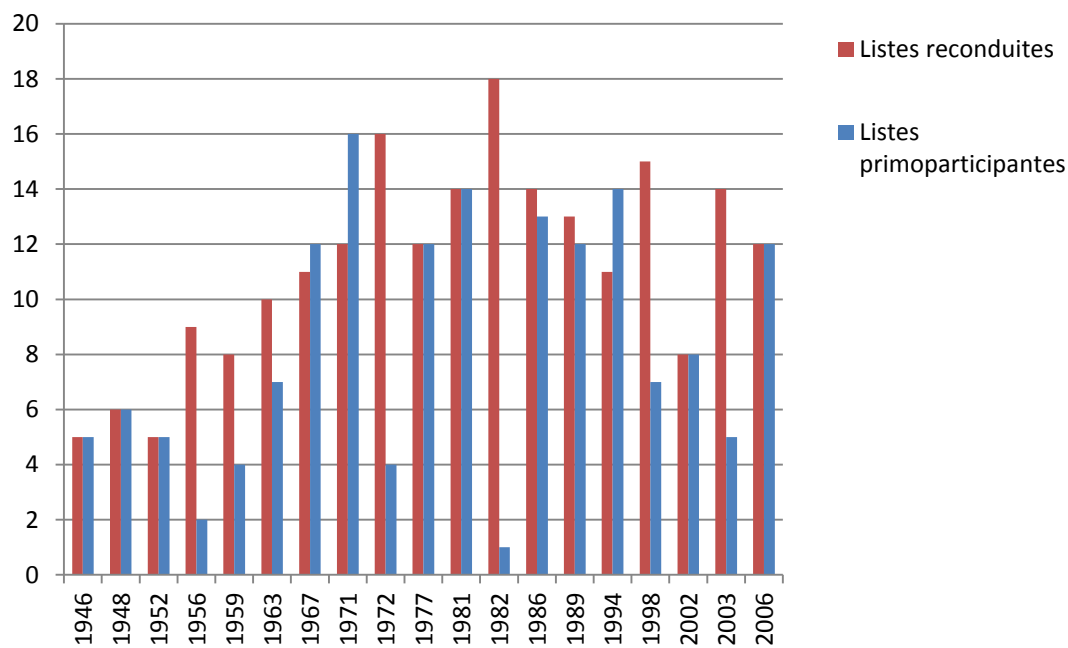


Graphique G1.1 : Taux de survie des listes présentées à l'élection à la Deuxième Chambre (1946-2002)

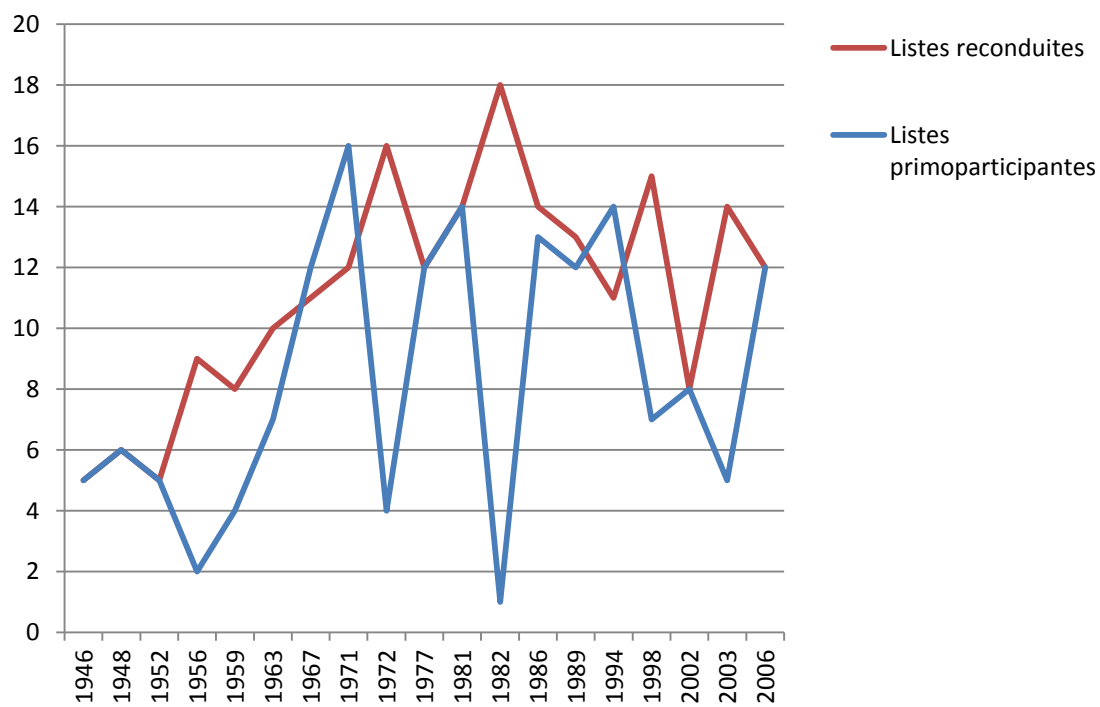


Graphique G1.2 : Taux de survie des listes présentées à l'élection à la Deuxième Chambre (1946-2002)

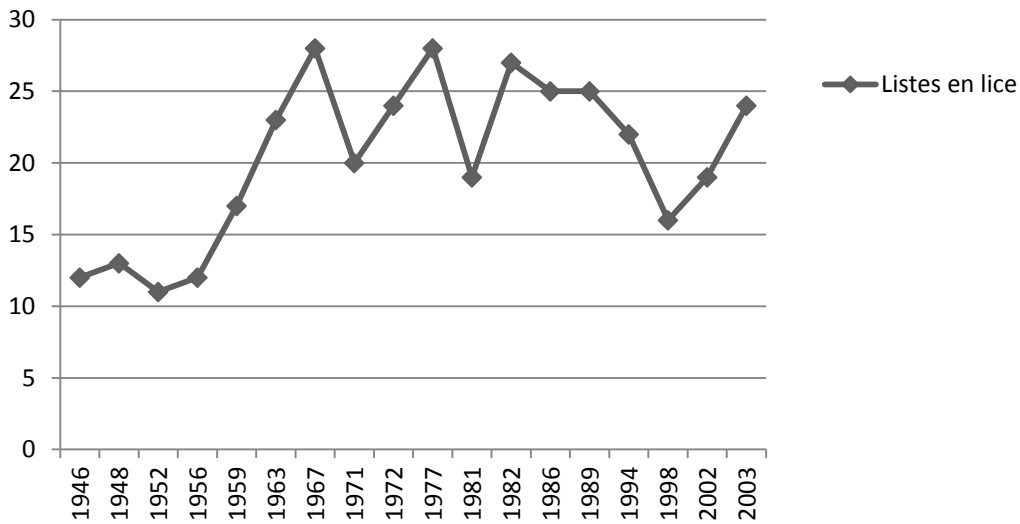
Rapport entre listes reconduites et listes néoparticipantes



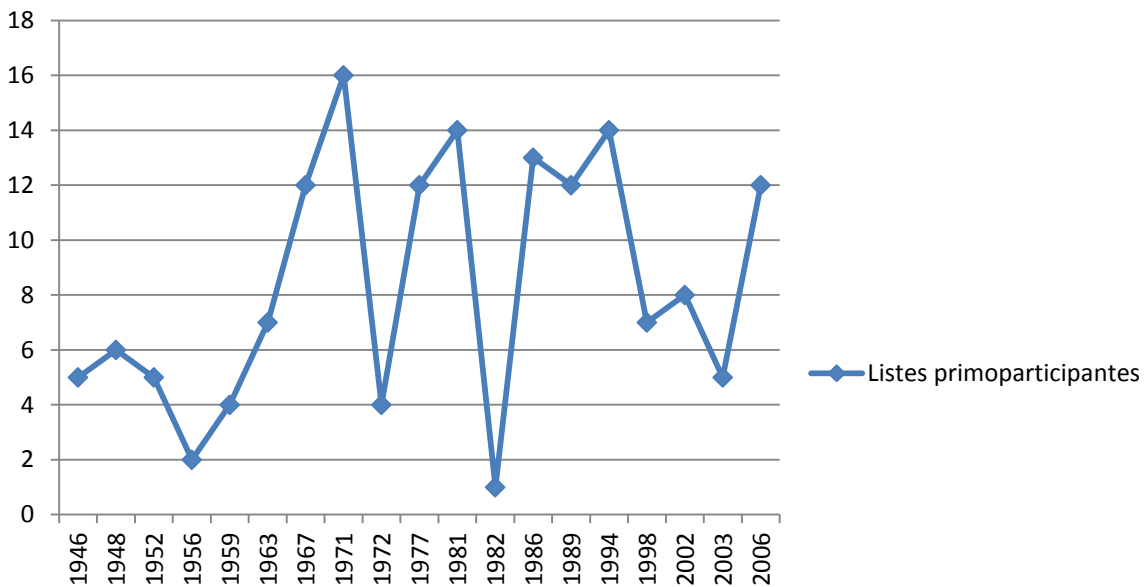
Graphique G2.1 : Rapport entre listes reconduites et listes primoparticipantes (1946-2006)



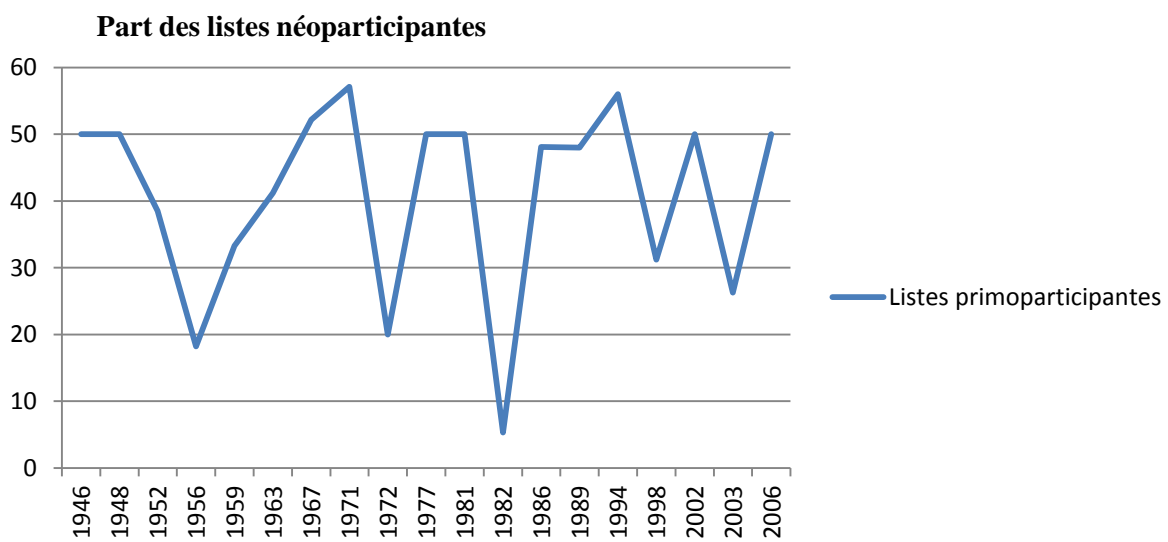
Graphique G2.1 : Rapport entre listes reconduites et listes primoparticipantes (1946-2006)



Graphique G3 : Evolution du nombre de listes en lice (1946-2006)



Graphique G4 : Evolution du nombre de listes primoparticipantes (1946-2006)



Graphique G5 : Evolution de la part des listes primoparticipantes (1946-2006)

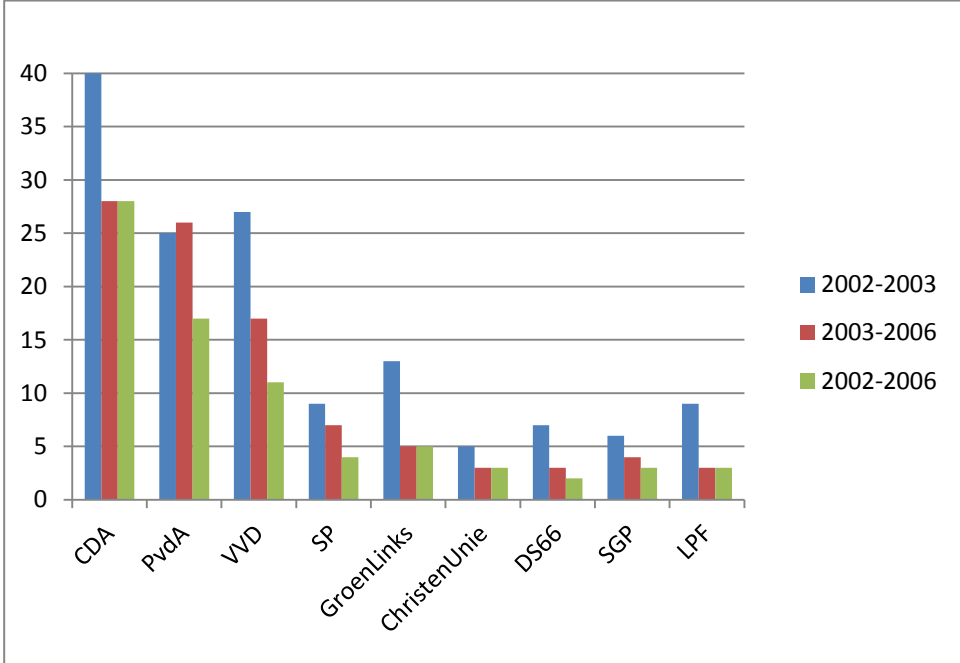


Tableau G6.1 : Nombre de colistiers reconduits dans une liste (2002-2006)

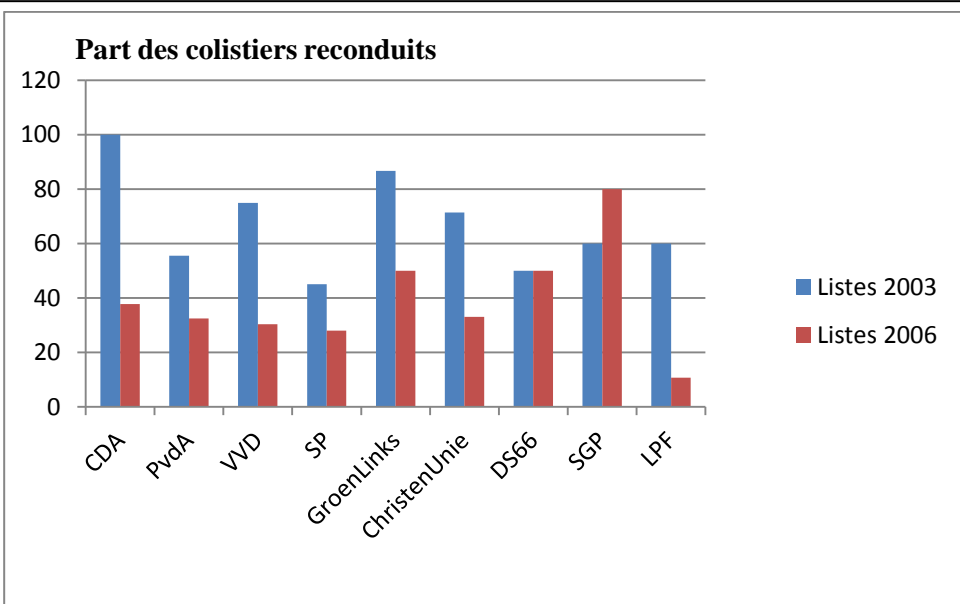


Tableau G6.2 : Part des colistiers reconduits dans une liste (2002-2006)

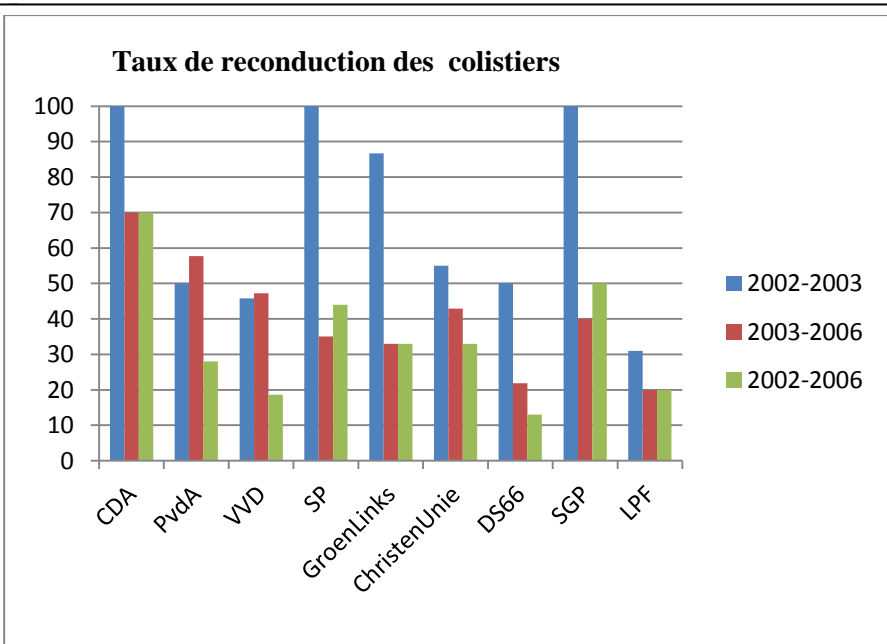


Tableau G6.3 : Taux de reconduction des colistiers (2002-2006)

	1946	1948	1952	1956	1959	1963	1967	1971	1972	1977	1981	1982	1986	1989	1994	1998	2002
Taux de survie à n+1	20	20	25	0,0	50,0	14,3	16,7	20,0	25,0	33,0	35,7	0,0	38,5	16,7	30,8	0,0	71,4
taux de survie à n+2	20	0	25	0,0	50,0	0,0	16,7	18,7	25,0	33,0	35,7	0,0	15,4	16,7	15,4	0,0	14,3
taux de survie à n+3	20	0	25	0,0	50,0	16,7	12,5	25,0	25,0	25,0	21,4	0,0	15,4	16,7	7,7	0,0	0,0
3.1taux de pérennité	0	0	0	0,0	0,0	0,0	8,3	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau T1 : Taux de survie des listes présentées à l'élection à la Deuxième Chambre (1946-2002)

Année Electorale	1946	1948	1952	1956	1959	1963	1967	1971	1972	1977	1981	1982	1986	1989	1994	1998	2002	2003	2006
Nb de Listes	10+	12	13	11	12	17	23	28	20	24	28	19	27	25	25	22	16	19	24
Nb de néoparticipants	5	6	5	2	4	7	12	16	4	12	14	1	13	12	14	7	8	5	12
Nb listes reconduites	5	6	5	9	8	10	11	12	16	12	14	18	14	13	11	15	8	14	12
% néoparticipantes	50	50	38,5	18,2	33,3	41,2	52,2	57,1	20,0	50,0	50,0	5,3	48,1	48,0	56,0	31,2	50,0	26,3	50,0

Tableau T2 : Distribution des listes en lice entre listes reconduites et listes primoparticipantes (1946-2006)

Partis	2002	2003	2006																		
CDA	40	40	74																		
PvdA	50	45	80	Partis	2002-2003	2003-2006	2002-2006														
VVD	59	36	56	CDA	40	28	28	Partis	2003	2006											
SP	9	20	25	PvdA	25	26	17	CDA	100	37,8	Partis	2002-2003	2003-2006	2002-2006							
GroenLinks	15	15	10	VVD	27	17	11	PvdA	55,5	32,5	CDA	100	70	70							
ChristenUnie	9	7	9	SP	9	7	4	VVD	75	30,4	PvdA	50	57,7	28							
DS66	15	14	6	GroenLinks	13	5	5	SP	45	28	VVD	45,8	47,2	18,6							
SGP	6	10	5	ChristenUnie	5	3	3	GroenLinks	86,7	50	SP	100	35	44							
LPF	29	15	28	DS66	7	3	2	ChristenUnie	71,4	33	GroenLinks	86,7	33	33							
				DS66	7	3	2	DS66	50	50	ChristenUnie	55	42,9	33							
				SGP	6	4	3	SGP	60	80	DS66	50	21,9	13							
				LPF	9	3	3	LPF	60	10,7	SGP	100	40	50							
											LPF	31	20	20							
Tableau T3.1 :	Nombre de colistiers par liste			Tableau T3.2 :	Nombre de reconduits dans les listes			Tableau T3.3 :	Part des reconduits dans les listes			Tableau T3.4 :	Taux de reconduction des listes								